

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1961 - 3 mars 2006 - prix : 1 €

**Non à la
généralisation
de la précarité**

**Retrait des
CPE et CNE !**

p. 3

Fusion GDF-Suez

p. 16

**"Patriotisme économique"
pour les profits de Suez**



Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ Égalité hommes-femmes
■ Un patron condamné pour abus de CNE
- p. 5 ■ L'assassinat d'Ilan Halimi
■ Le gouvernement organise la traque des sans-papiers
- p. 6 ■ Ile de la Réunion, trop plein de moustiques et de ministres
- p. 7 ■ Sarkozy et la carte scolaire
■ La loi sur la recherche ne fait pas le compte
- Pour Ségolène Roal, ce que la droite a fait n'est plus à faire
- p. 10 ■ 152 médicaments déremboursés
■ Taxe sur les billets d'avions contre la pauvreté
- p. 11 ■ Hausse du chômage
■ Borloo à la Courneuve
- Eua, une gestion privée chère et opaque
- Arcelor soigne ses actionnaires
- p. 12 ■ Après Outreau
■ Coencas, un patron incarcéré
- Le PDG de Renault a gagné 2 millions en une journée
- p. 16 ■ Fusion Suez-GDF

Tribune

- p. 6 ■ Tous ensemble, le 7 mars, et giboulées suivront !

Dans le monde

- p. 8 ■ Irak : derrière les affrontements religieux, le poids de la présence des troupes impérialistes
■ Guatanamo : libération... des noms de prisonniers
- p. 9 ■ Allemagne : grève dans les services publics
■ Grèce : les marins en grève

Dans les entreprises

- p. 13 ■ Chaffoteaux et Maury - Saint-Brieuc
■ Centres d'appels
- Hôpital Avicenne - Bobigny
- p. 14 ■ France Télécom
■ Les intermittents du spectacle
- p. 15 ■ La Poste Paris 14
■ La Poste Limoges

Il y a 50 ans

- p. 15 ■ Le rapport secret de Khroutchev

3,4,5 juin

La fête de Lutte Ouvrière se rapproche

C'est dans trois mois exactement qu'elle ouvrira ses portes. Comme chaque année, elle profitera du week-end de la Pentecôte, cette année le samedi 3, dimanche 4 et lundi 5 juin, c'est-à-dire au début de la belle saison et des très longues journées.

Les habitués et les fidèles de notre fête y retrouveront, parmi les attractions habituelles : le Carrousel de la connaissance, ce spectacle tournant où, assis, on voit en 45 minutes se dérouler une époque historique ou une question scientifique.

Cette année, nous consacrons le Carrousel de la connaissance à des points forts, surtout

sance. Nous reprendrons aussi la formule de la Cité des sciences où, en permanence, vous pourrez suivre trois, quatre ou cinq petits exposés divers sur la science, expliqués simplement, avec de nombreux exemples où surtout vous pourrez dialoguer avec les présentateurs.

Et il y aura aussi tous les spectacles, ceux qui se dérouleront sur les principales scènes, plus les comédiens et artistes de rue qui se produiront aux coins des allées.

Enfin, la fête de LO ne serait pas elle-même s'il n'y avait pas d'innombrables stands de nourriture, à bon marché, qui obligeront certains à faire un léger régime dans les jours qui suivent la fête !

Alors, réservez bien cette date : 3, 4 et 5 juin. Et n'oubliez pas d'acheter votre carte dès la semaine prochaine à nos camarades car, vendue 15 euros à l'entrée de la fête, vous ne la paierez ainsi que 10 euros jusqu'au 20 avril. En effet, tous les artistes, les fournisseurs nous demandent des arrhes bien à l'avance et, en achetant votre carte à l'avance, vous nous aidez à le faire.

C'est pourquoi nous faisons cette remise importante en compensation de l'aide que vous nous apporterez.

Alors n'oubliez pas de demander dès maintenant votre carte à nos camarades, et ne ratez pas le week-end de la Pentecôte !



sociaux et économiques, du Moyen Âge, cette longue période de mille ans, qui sépara la société esclavagiste de l'essor du capitalisme. Nous en verrons l'histoire du point de vue du peuple : serfs, paysans, artisans, bourgeois appartenant à cette nouvelle classe, naissante à l'époque, qui finira par dominer la société.

Et bien sûr, il n'y aura pas que le Carrousel de la connais-

Sur notre agenda

8 mars, manifestation pour les droits des femmes

Le Collectif pour les droits des femmes appelle à manifester pour :

- L'emploi des femmes et leur autonomie financière
- Contre la précarité
- Contre les violences et les discriminations, en particulier envers les femmes immigrées

le 8 mars à 18 h à Paris, place du 18 juin (Métro Montparnasse)

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyte)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009185576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à : LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

Villers-Saint-Paul (Oise)

Samedi 4 mars à partir de 16 heures
Salle Georges-Brassens

Région de Fourmies (Nord)

Samedi 11 mars à partir de 17 heures
Salle des fêtes de Sains-du-Nord

Metz

Dimanche 12 mars à partir de 11 h 30
Centre d'Activités et de Loisirs de Metz-Plantières 2a, rue Mgr-Pelt

Renseignements et réservations : 03 87 31 92 26 et contact@lutte-ouvriere-est.org

Angers

Samedi 18 mars de 15 h à 24 heures
Salle Aragon rue Joseph-Bara à Trélazé

Reims

Samedi 18 mars à partir de 15 h
Salle des Phéniciens, Boulevard des Phéniciens

Renseignements, réservations : 03 26 47 50 17 ou par courrier : Lutte Ouvrière, BP 29, 51051 Reims CEDEX

Montbéliard

Dimanche 19 mars à partir de 10 h 30
Halle polyvalente Place du Champ-de-Foire

Renseignements et réservations : contact@lutte-ouvriere-est.org

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 27 février



Non à la généralisation de la précarité !

L'État, selon certains, serait au service de la collectivité nationale tout entière. Il défendrait l'intérêt général, comme s'il pouvait exister un intérêt commun aux travailleurs et à ceux qui les exploitent. Mais l'actualité nous montre une fois de plus que si l'État est plein de sollicitude pour les patrons, il a un comportement bien différent vis-à-vis du monde du travail.

Pour mettre le groupe Suez à l'abri d'un rachat par un groupe italien, Villepin vient de décider de lui offrir Gaz de France, entreprise dont il proclamait il n'y a pas si longtemps qu'elle resterait étatisée.

Aux patrons qui réclament toujours plus de flexibilité pour pouvoir réduire les effectifs de leurs entreprises dès qu'ils le souhaitent, ce même Villepin a offert successivement le CNE, puis le CPE, qu'il ose présenter comme des contrats à durée indéterminée, alors que dans un cas comme dans l'autre l'employeur peut pendant deux ans se séparer d'un salarié sans avoir à donner la moindre justification. Et cela avec, en prime, pour le CPE, une réduction des cotisations sociales au bénéfice de l'employeur... et au détriment de la Sécurité sociale.

Les premiers procès aux Prud'hommes montrent comment les employeurs utilisent ces contrats que Villepin ose présenter comme une avancée sociale.

Pour le moment, Villepin n'a pas osé encore en venir à un unique type de contrat, établissant la précarité pour tous. Il préfère agir à petits pas, inquiet malgré tout des réactions possibles du monde du travail. Mais c'est bien cela qu'il prépare.

Devant le nombre grandissant de contrats de toute sorte, un certain nombre de patrons se sont d'ailleurs prononcés en faveur du CDI, qu'ils trouveraient tout à fait acceptable... s'il leur était plus facile de licencier et s'il s'accompagnait de nouvelles baisses des cotisations sociales.

En tournant autour du pot comme Villepin, ou de façon plus directe comme le souhaitent les représen-

tants du patronat, c'est la précarité généralisée qu'ils rêvent tous de nous imposer, le retour au temps où les travailleurs devaient faire chaque matin la queue à la porte d'une entreprise pour savoir s'il y aurait ou pas du travail pour eux ce jour-là.

Nous ne pouvons pas laisser faire cela. Il faut montrer au patronat et au gouvernement que s'ils continuent dans cette voie-là, ils verront se dresser contre eux l'ensemble des travailleurs. Et il n'y a pas d'autre moyen de le dire que dans la grève et dans la rue.

Certains nous expliquent que c'est en 2007, en votant bien, que nous pourrions changer le cours des choses. Le Parti Socialiste, qui est dans l'opposition, se déclare aujourd'hui opposé au CNE et au CPE. Mais s'il revenait au gouvernement, nous n'avons aucune raison de croire qu'il mènerait une autre politique : il suffit pour s'en convaincre d'entendre celle qui est, paraît-il, sa meilleure candidate possible, Ségolène Royal, faire l'éloge de Blair, le Villepin britannique.

Le 7 mars, aura lieu dans toute la France une grande journée de grèves et de manifestations contre le CNE et le CPE, à l'appel des organisations lycéennes et étudiantes, qui se sentent directement concernées par le « contrat première embauche », comme des grandes organisations syndicales de la classe ouvrière. Il faut y participer le plus largement possible. Il faut en faire un succès.

Bien sûr, rien ne nous garantit que les confédérations syndicales voudront en faire plus qu'un baroud d'honneur. Elles nous ont tant habitués aux journées d'actions sans lendemain.

Mais c'est en donnant à cette journée le plus grand retentissement possible, que nous pourrions les pousser à faire plus. Que nous pourrions leur montrer, comme aux hommes qui sont au gouvernement et à ceux qui rêvent de les remplacer, que le monde du travail est décidé à mettre un coup d'arrêt aux attaques incessantes dont il est l'objet.

Arlette LAGUILLER

Meetings avec Arlette Laguiller

LILLE

Vendredi 3 mars
à 20 heures
Maison de
l'Éducation
permanente (MEP)
place
Georges-Lyon
près bd J.-B.-Lebas

MARSEILLE

Vendredi 17 mars
à 20 heures
Salle du
Château-des-Fleurs
16, bd Michelet (8^e)
Métro Rond-Point-
du-Prado
avec Isabelle Bonnet

GRENOBLE

Vendredi 7 avril
à 20 heures
Alpes-Congrès
(face patinoire
pôle Sud)
Arrêt tram A :
Pôle sud, Alpexpo

Entrée libre

La prochaine réunion du
Cercle Léon Trotsky
aura pour sujet

Inde :
**de l'exploitation coloniale
au développement
dans l'inégalité**

Vendredi 10 mars à 20 h 30
Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor Paris 5^e
Métro : Maubert-Mutualité

Participation aux frais : 3 euros

• Égalité hommes-femmes

Deux boulots, et plus de précarité

Mettant à profit le vote d'une loi censée apporter une égalité salariale entre hommes et femmes, le gouvernement a introduit une extension des cas où les patrons peuvent avoir recours à une société d'intérim. Les employeurs y seront autorisés « lorsque la mission de travail temporaire vise à assurer un complément d'activité (...) ». Autrement dit, lorsqu'il s'agira d'embaucher des salariés voulant compléter la paie minable d'un travail à temps partiel... ce qui concerne en majorité des femmes.

Le gouvernement voudrait ainsi faire croire qu'il se penche sur le sort de toutes celles qui se voient imposer le temps partiel. Villepin évoque le sort de « nombreuses personnes travaillant à temps partiel, et notamment des femmes » qui « souhaitent augmenter leur temps de travail afin d'accroître leurs revenus. » « La multiplication de contrats de travail avec différents employeurs, ajoute-t-il, peut constituer un obstacle au développement d'activités complémentaires ». Il décerne un brevet de bonne conduite aux sociétés d'intérim qui, selon lui,

seraient expertes pour gérer « plusieurs relations de travail simultanées ».

En réalité, si une telle pratique se répand, la combinaison d'un premier contrat à temps partiel avec un deuxième en intérim, cela signifierait être obligée de courir d'un lieu de travail à l'autre. De plus, ce serait un « gisement d'emplois », donc une bonne aubaine pour les sociétés d'intérim qui se développent grâce à l'extension de la précarité du travail. Les conditions de vie connaîtraient une nouvelle dégradation, davantage encore pour les femmes qui récoltent le plus souvent des bas salaires, souvent inférieurs au smic, liés à un temps partiel non choisi. C'est le cas dans la grande distribution, où 11 % des hommes et 56 % des femmes travaillent à temps partiel.

Un gouvernement qui voudrait s'attaquer sérieusement au problème contraindrait les patrons à embaucher à plein temps toutes celles et tous ceux qui le veulent. Mais ce n'est évidemment le cas ni du gouvernement actuel, ni de ceux qui l'ont précédé, alors que le nombre de salariées à temps partiel est passé de 8 % au début des années quatre-vingt à 17 %

aujourd'hui.

Profitant du fait que le gouvernement a introduit cette mesure à la sauvette, la députée socialiste Catherine Génisson a déposé un recours pour vice de forme contre ce texte « contre-productif et injuste socialement ». On pourrait applaudir si la même Catherine Génisson n'avait déjà donné son nom à une loi, votée en mai 2001. Inefficace pour contraindre les patrons à augmenter les salaires des femmes, elle avait servi de prétexte pour une attaque, bien réelle, contre le Code du travail. C'est en effet cette loi Génisson « relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » qui, par un amendement du gouvernement Jospin, avait levé l'interdiction du travail de nuit des femmes, annulant ainsi une disposition datant de 1892.

Au Parlement, les discriminations envers les femmes ne donnent lieu qu'à des déclarations de salon sans effets positifs. Mais parfois on constate que les grandes déclarations sur l'égalité des sexes ont donné le feu vert aux patrons pour remettre en cause la situation des travailleuses.

Jean SANDAY

Les lois se suivent et restent sans effet

Le Parlement vient d'adopter une loi sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Une de plus.

Malgré les différentes lois qui se fixaient déjà cet objectif, l'écart de rétributions entre les hommes et les femmes est encore en moyenne de 20 %.

Les parlementaires de la majorité sont restés prudents, raisonnables et pas pressés. Un délai de cinq ans est accordé aux employeurs pour atteindre cet objectif, par l'intermédiaire de négociations entre les employeurs et les syndicats. Aucune mesure contraignante n'est envisagée contre d'éventuels employeurs récalcitrants. Tout au plus est prévue la tenue dans trois ans d'une conférence nationale qui pourrait alors envisager de proposer des sanctions, éventuellement financières, contre des entreprises rétives à la loi.

Cette loi risque fort de connaître le même sort que tou-

tes celles du même genre qui l'ont précédées, entre autres celle des socialistes Yvette Roudy et Catherine Génisson

annuelles sur l'égalité professionnelle pour la seconde.

Si on compte sur ces lois purement formelles, qui dépen-



en 2001. Modestement, elles se contentaient d'obliger les entreprises de plus de cinquante salariés à publier chaque année les montants comparés des rémunérations des hommes et des femmes pour la première, et à engager des négociations

de la bonne (ou plutôt de la mauvaise) volonté des patrons, l'égalité femmes-hommes n'est pas près de voir le jour. Elle reste, avant tout, une revendication à imposer aux patrons.

Alain VALLER

Un patron condamné pour abus de CNE

Une entreprise a été condamnée pour rupture abusive d'un « contrat nouvelles embauches », CNE, à verser 17 500 euros de dommages et intérêts à un de ses anciens salariés.

Celui-ci avait été embauché, le 7 juin 2005, comme contrôleur technique automobile, en contrat à durée indéterminée, avec une période d'essai d'un mois renouvelable. Début août, juste avant l'expiration du deuxième mois de la période d'essai, le patron de cette petite entreprise, ACG, lui

le CNE. Dans ce cas, le salarié a eu la chance de pouvoir prouver les liens entre les deux entreprises et d'avoir des patrons assez ignares ou imprudents pour laisser apparaître les grosses ficelles de leur petite combine. Mais les avocats patronaux veillent : ils vont s'employer à répondre, selon leurs propres termes, aux « problèmes de lisibilité » juridique que leur pose le CNE ; comprenons qu'ils vont expliquer aux patrons comment utiliser cet outil à jeter les travailleurs avec l'habileté nécessaire pour



notifiait la fin de son contrat de travail. Il était immédiatement réembauché dans une autre société, ACTE, liée à la précédente, pour travailler au même poste, mais en « contrat nouvelles embauches », celui-ci venant juste d'entrer en vigueur le 4 août. Fin août, il était licencié sans motif, comme le permet le CNE. Il avait juste servi à « boucher les trous », pendant les congés d'été.

Le tribunal des prudhommes a jugé qu'il y avait un « abus de l'employeur dans l'utilisation de son droit au renouvellement et de son droit à la rupture de la période d'essai » et que le CNE « destiné à favoriser de nouvelles embauches » ne pouvait « être utilisé pour précariser la situation d'un salarié et éluder le droit du licenciement ».

En réalité, c'est précisément à cette augmentation de la précarisation que va servir

ne pas risquer le tribunal.

Heureusement, ce n'est pas encore tout à fait gagné ; d'autres travailleurs attaquent aux Prudhommes : comme ce salarié lyonnais qui s'est vu renvoyer au moment où il devait s'absenter pour une opération ; ou comme cet autre, en Gironde, « remercié » quand il a demandé, au bout d'un mois, le paiement de ses heures supplémentaires. Il est évidemment difficile de prouver l'abus du patron et d'obtenir les témoignages de collègues craignant eux aussi pour leur place ; mais un certain nombre de travailleurs n'hésitent pas à se lancer dans une procédure. Ils ont raison, même s'il est vrai que seule une forte riposte collective pourra renvoyer aux oubliettes la précarité, quel que soit le type de contrat.

Sylvie MARÉCHAL

• L'assassinat d'Ilan Halimi

De l'indignation légitime à la récupération politicienne

L'enlèvement d'Ilan Halimi, les tortures auxquelles il a été soumis et son assassinat par une bande de voyous soulèvent le cœur.

Que ce crime crapuleux, sadique, ait une connotation antisémite est une évidence. La teneur des messages adressés à la famille d'Ilan Halimi le prouve suffisamment. Mais affirmer comme l'ont fait le CRIF (Conseil représentatif des institutions juives) et les autorités religieuses juives que toute la

çais et à ses serviteurs : Papon, reconnu coupable d'avoir organisé la déportation, et donc d'avoir envoyé à la mort, des centaines de Juifs de Bordeaux, bien que condamné, profite tranquillement de sa retraite de préfet et de ministre de la République.

On a entendu les journalistes et hommes politiques parler abondamment des diverses « communautés » et du fait qu'il ne faudrait pas qu'elles s'affrontent. Ils ont donné la

ment au courant de ce qui se déroule dans ses sous-sols. Comme si, également, la prétendue indifférence des voyageurs du RER D lors d'une fausse agression raciste n'aurait pas dû inciter les journalistes à la prudence.

Mais il est vrai que pour vendre du papier certains sont prêts à raconter n'importe quoi. On a donné beaucoup moins d'importance aux témoignages des habitants de la cité de Bagneux qui expliquaient que,



Réunion le 21 février au ministère de l'Intérieur, à Paris. À gauche, à côté de Sarkozy, le président du CRIF, Cukierman, semble faire partie de la maison. Quant au ministre de l'Intérieur, qui mène la vie de plus en plus dure aux immigrés, il se proclame non raciste.

« communauté » juive est en danger en France relève d'une opération politico-religieuse qui a vite été relayée par la quasi-unanimité des partis politiques, du Front National au Parti Socialiste.

L'antiracisme de beaucoup de ces gens-là est pourtant plus que sujet à caution. Les militants de l'extrême droite nationaliste juive qui ont manifesté le dimanche 19 février ont agressé un passant africain et renversé l'étalage d'un commerçant maghrébin. Les partis de De Villiers et de Le Pen, qui flirtent sans arrêt avec le racisme, ont participé à la manifestation du dimanche 26 février. Chirac a été tellement ému par la mort d'Ilan Halimi qu'il a oublié les propos qu'il avait tenus naguère sur « l'odeur » des immigrés. Le président du CRIF, Cukierman, enfin, avait oublié sa réflexion de 2002 selon laquelle la montée de Le Pen était « un message aux musulmans leur indiquant de se tenir tranquilles ».

Quant à la lutte contre l'antisémitisme, mieux vaut ne pas faire confiance à l'État fran-

parole aux religieux de toutes les obédiences et affirmé que leurs « communautés » étaient soudées derrière eux. Qu'importe que la majeure partie des gens ne se sentent aucunement représentés par des religieux, fussent-ils de la même chapelle que leurs ancêtres. Qu'importe que, parmi les organisations juives, plusieurs se soient démarquées de la récupération politicienne et communautariste faite par le CRIF. Qu'importe l'opinion de ceux qui ne veulent pas être rangés dans une case communautaire. Les politiciens ont pour habitude de déplorer la montée du communautarisme dans leurs discours, mais ils le répandent ou lui cèdent dès que l'occasion s'en présente.

Ces discours ont de plus été accompagnés de l'habituel mépris envers les plus pauvres. Une partie de la presse écrite et télévisée a dénoncé la prétendue « indifférence » des habitants de la cité de Bagneux où avait été séquestré Ilan Halimi. Comme si, lorsqu'on habite une cité, on était obligatoire-

de toute manière, leurs nombreuses plaintes auprès de la police sur ce qui se passait habituellement dans les sous-sols des immeubles n'étaient jamais suivies d'effet.

Lundi 27 février, dans l'Est, on a retrouvé le cadavre d'un homme. Il avait été séquestré et torturé pendant deux jours parce que des voyous le croyaient riches. Il s'appelait Benoît Savéan, c'était un ouvrier d'origine bretonne de Peugeot-Citroën et ses tortionnaires sont une bande de paumés pour la plupart aussi « chrétiens » que lui.

Comme quoi, si l'antisémitisme a joué un rôle dans le meurtre d'Ilan Halimi, il n'y a pas besoin de cela pour expliquer des meurtres aussi horribles. Tuer pour de l'argent est malheureusement courant dans ce monde. Cela se voit tous les jours à la rubrique internationale, souvent à la rubrique économie et parfois aussi, hélas, à la rubrique faits divers.

Paul GALOIS

• Étrangers sans papiers

Le gouvernement organise la traque

Le 21 février, les ministres de l'Intérieur et de la Justice, Nicolas Sarkozy et Pascal Clément, ont signé une circulaire pour systématiser les méthodes d'interpellation des étrangers en situation irrégulière et accélérer le nombre d'incarcérations et d'expulsions.

Cette circulaire est adressée à tous les préfets de région et de département, au préfet de police, à tous les procureurs de cours d'appel et des tribunaux de grande instance. Tous sont chargés de la faire appliquer immédiatement par leur personnel policier et judiciaire ainsi que par tous les fonctionnaires des services de l'équipement et des affaires sanitaires et sociales concernés par l'immigration.

En 2005, sur 64 000 étrangers arrêtés et emprisonnés, 44 000 ont été relâchés, bénéficiant des irrégularités de procédure, ou de leur situation familiale. Sarkozy veut changer cela.

S'appuyant sur divers arrêts de la Cour de cassation, la circulaire ministérielle est un manuel de recettes destinées aux policiers et magistrats pour que leurs interventions soient incontestables, formellement, vis-à-vis des lois, et qu'elles n'encourent donc plus l'annulation pour vice de procédure.

Les tribunaux pourront et devront dorénavant, insistent les ministres signataires, faire preuve de fermeté et systématiser les comparutions immédiates et les reconduites à la frontière.

Entre autres exemples de directives contenues dans cette circulaire, les interpellations directes au guichet d'une préfecture peuvent avoir lieu lorsqu'un étranger en situation irrégulière se présente pour formuler une nouvelle demande de titre de séjour, sa situation ayant changé. Mais avant de l'expulser, la préfecture doit se donner des garanties quant à la régularité de la procédure, pouvoir montrer qu'elle a examiné un certain temps la situation du demandeur...

De même lorsque les préfets convoquent un sans-papiers, la circulaire proscrit d'utiliser des termes susceptibles d'engendrer un espoir

comme « le réexamen de votre situation », ce qui entacherait cette convocation de déloyauté et pourrait nuire à l'autorisation d'expulsion devant le tribunal.

En ce qui concerne les contrôles et interpellations aux entrées de foyers d'immigrés, pas de problèmes pour les effectuer, dit la circulaire, ce n'est pas de la chasse au faciès...

Pour aider les policiers à intervenir à l'intérieur des foyers, la circulaire ordonne aux préfets et procureurs de convoquer d'ici au 10 avril tous leurs gestionnaires pour les mettre en garde contre les cas de suroccupation.

En obtenant le consentement écrit du gestionnaire, les policiers peuvent alors contrôler et interpellier librement dans toutes les parties collectives des foyers : couloirs, sanitaires, cuisines, etc. Les chambres étant considérées comme un domicile privé où les contrôles d'identité sont plus délicats, la brochure explique en détail aux policiers comment s'y prendre efficacement.

Il y a 17 pages comme cela de consignes sur la manière de rafler des travailleurs immigrés, car « la nécessité est d'accroître de manière significative le nombre d'interpellations d'étrangers en situation irrégulière », précise la circulaire.

Face à ces mesures particulièrement choquantes et inhumaines, il n'est pas certain que tous les personnels concernés l'appliqueront avec diligence.

Avec cette chasse aux étrangers, à laquelle s'ajoutera le projet de loi Sarkozy sur « l'immigration subie » (s'il est voté), ce sont tous les travailleurs du pays qui doivent se sentir concernés et s'y opposer.

Louis BASTILLE

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Tous ensemble, le 7 mars, et giboulées suivront !

De quoi la journée du 7 mars sera faite, à laquelle appellent quasiment toutes les organisations syndicales de salariés, y compris les cadres de la CGC, toutes les organisations politiques de gauche et d'extrême gauche et toutes les organisations de la jeunesse scolarisée, à l'exception évidemment des corporations étudiantes de cirque de pompe du gouvernement ? Personne ne lit dans le marc de café, mais on peut espérer quelque chose de massif. Un rassemblement, dans la plupart des villes du pays, dont la cote de Villepin peut prendre un nouveau coup. Et surtout, ses machines à préciser que sont le CPE et le CNE, connaître leur chant du cygne. Les volatiles ne meurent pas tous de grippe aviaire.

La colère monte dans la jeunesse scolarisée

En particulier chez les étudiants, les premiers concernés par ce Contrat Première Embauche qui boucherait tout emploi fixe avant 26 ans. Des zones sont encore en vacances scolaires avec automatiquement un mouvement en veilleuse, mais non sans militants qui entretiennent la flamme ! Et là où les cours ont repris depuis huit jours, en particulier la région parisienne, la mobilisation a franchi un pas. Assemblées de 800 à 1 000 étudiants et plus, là où auparavant il y en avait 200 à 300. À noter au passage qu'un « blocage » organisé le 27 février à la fac de Jussieu à Paris a été le coup de pouce pour que les étudiants encore hésitants rallient la bagarre contre le CPE. En la circonstance, tout le contraire d'un coup de force. C'est le signe qu'une quasi-unanimité se fait contre le projet gouvernemental, peu à peu et pas à pas, grâce à une propagande têtue. Pas toujours facile de comprendre d'emblée, ni dans le milieu jeune scolarisé ni dans le milieu ouvrier, en quoi cette « offre » d'un nouveau job est une illusion autant qu'un piège – sauf pour les patrons auxquels il fournirait de la chair fraîche au rabais, arrosée de nouveaux subsides.

Le mécontentement s'exprime dans le monde du travail

Militants syndicaux et politiques, dans les entreprises comme dans les unions locales, préparent la journée du 7 mars. Non sans rencontrer des interrogations : un emploi même au rabais ne vaudrait-il pas mieux que pas d'emploi du tout ? Des femmes salariées, souvent premières victimes de la précarité, sont les plus inquiètes pour leurs enfants. À juste titre. Le moins pire n'est pas l'ennemi du pire, au contraire il l'annonce. De reculs en reculs, du RMI de Rocard au RMA de Raffarin, des

emplois jeunes de Martine Aubry au CPE de Villepin, la classe ouvrière s'enfoncé dans la précarité, le chômage et les bas salaires. Les jeunes d'abord. Mais les plus âgés derrière : l'actuel gouvernement ne cache pas son projet, une fois le CPE imposé, de généraliser la formule à tous les salariés, c'est-à-dire de supprimer définitivement l'actuel CDI (qui déjà n'a pas évité le licenciement de centaines de milliers de travailleurs !).

Par la rue, le 7 mars et après

Si les chefs ou cheftaines du Parti socialiste ont pris des airs outragés au parlement contre le CPE, ils n'ont pas d'autre politique. Ségolène Royal vient de dire tout haut qu'elle ne serait pas Pénélope, défaisant la nuit le travail fait le jour dans l'attente du cher Ulysse. Pas question pour un gouvernement qu'elle dirigerait de défaire le travail des gouvernements passés ! Pas question pour la gauche, si elle revenait en 2007 au gouvernement, de détricoter les mesures scélérates de ses prédécesseurs de droite (ou de gauche) contre les retraites, l'assurance chômage, l'assurance santé et l'emploi, à commencer par les CNE-CPE ! Les Strauss-Kahn, Fabius ou Hollande sont encore moins des Pénélope ! Le patronat exige, ils obtempéreront.

Reste donc la rue. Le pouvoir énorme qu'auraient les travailleurs mobilisés, aux côtés des étudiants et lycéens. Et si on en était à un début de révolte de ceux d'en bas, fatigués d'être ravalés toujours plus bas ? Et si la journée du 7 mars, par son succès, encourageait vraiment à une suite ? Et déjà, poussait les plus que poussifs qui sont à la tête des confédérations syndicales à dépasser leurs limites ? Les éperonnait pour appeler à une autre, mais plus vite et encore plus massivement, donnant le signal d'une vraie contre-offensive ? Une coordination étudiante dont la représentativité a certes des limites, appelle déjà à poursuivre le mouvement et les grèves dans les facs au-delà du 7 mars. Signe positif ou pas, Bernard Thibault boude l'invitation du gouvernement à discuter de « l'amélioration du dialogue social » ! La ficelle (passer de la pommade dans le dos des responsables syndicaux à la veille du 7 mars) était certes grosse. Mais si le chef de la CGT, habitué des salons de Matignon, sent qu'aujourd'hui la farce du dialogue social passe mal, c'est au moins qu'il a du nez !

Oui, ce 7 mars prochain doit être une belle journée. Mais surtout, il doit être la veille et l'annonce de jours encore meilleurs ! Qui ne dépendront pas de la météo mais de nos efforts.

Michelle VERDIER

Convergences Révolutionnaires n° 43 (janvier-février 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : La crise permanente du logement.

Articles : Une année sans élections... – Le mythe de la « police de proximité » – SNCM, RTM, SNCF : les grèves torpillées de 2005 – Bosch, Fenwick : l'allongement du temps de travail – Des CCP à la banque postale : la privatisation en marche – Belgique : attaque contre les préretraites – États-Unis : Une nouvelle centrale syndicale – Iran, Irak : le mouvement ouvrier et communiste sous le feu.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Ile de la Réunion

Trop-plein de moustiques... et de ministres !

Après les ministres de l'Outre-mer, de la Santé, du Tourisme, c'est le premier d'entre eux qui, à grands renforts de publicité et de soutiens médiatiques, est venu sur l'île de la Réunion apporter l'aide de l'État dans la lutte contre l'épidémie de chikungunya.

Baroin, qui avait précédé Villepin, n'avait pas dévoilé le montant des fonds que le gouvernement serait prêt à débloquent, voulant sans doute lui laisser l'effet d'annonce.

C'est donc à une centaine de millions d'euros que devraient se monter les sommes destinées non seulement à combattre le chikungunya mais surtout à faire face aux conséquences de l'épidémie.

Vingt-deux millions d'euros devraient être consacrés à la crise sanitaire et à la prévention. Dans ce domaine, l'État a promis de financer des produits anti-moustiques qui seront mis à la disposition du Conseil général et des communes, ces dernières étant chargées de distribuer gratuitement ces produits aux personnes âgées, aux femmes enceintes, aux enfants en bas âge, ainsi qu'aux plus pauvres de l'île. La recherche de nouveaux médicaments et de vaccins sera financée à hauteur de neuf millions d'euros. Quant aux 60 millions restants, ils seront mis à la disposition des patrons pour les aider à passer le cap difficile. Et ce n'est peut-être là qu'un acompte pouvant être révisé à la hausse en fonction des besoins.

Sitôt cette somme annoncée, le problème de sa répartition s'est immédiatement posé. Le Medefa d'abord réservé sa position, tout comme le Comité du tourisme, lui aussi sceptique sur les modalités de répartition des aides. L'un et l'autre auraient évidemment aimé pouvoir s'attribuer un maximum d'aides ; ce qui se fera certainement au détriment des petits patrons dont la plupart craignent qu'aucune aide ne leur arrive, car elles auront été au passage accaparées par plus gros qu'eux.

Mais ce sont surtout les travailleurs qui sont les laissés pour compte des « largesses » de l'État. Des organisations syndicales ont d'ailleurs fait remarquer à juste raison que « les salariés étaient exclus du plan Villepin ». Celui-ci a en effet été très bref sur la situation des travailleurs touchés par le virus. Rien par exemple n'a été annoncé concernant une prise en charge de leurs pertes de revenus liées à la maladie. Les trois jours de carence qui équivalent à une perte d'au moins 120 euros ne seront pas indemnisés. De la même façon, l'indemnité journalière versée par la Sécurité sociale aux salariés en congé maladie, et toujours inférieure au salaire, ne sera pas non plus compensée. La perte se monte à un minimum de 25,30 euros par jour de maladie. Au final, cela représente des

sommes considérables, toutes prélevées dans la poche des travailleurs, c'est-à-dire de ceux qui en ont le plus besoin.

La seule chose qu'ait annoncée Villepin c'est le remboursement intégral des médicaments contre la douleur, dès lors qu'ils sont prescrits par un médecin. Mais le sort des plus démunis importe si peu au Premier ministre et à ses conseillers qu'ils ont oublié d'exonérer les malades hospitalisés du forfait hospitalier.

La visite de Villepin avait aussi pour but de tenter d'effacer les carences de l'État durant toute la phase de développement de la maladie. À plusieurs reprises, il a répété d'une façon qui se voulait définitive que personne ne pouvait prévoir que l'épidémie de chikungunya puisse devenir aussi grave. Au moment où Villepin parlait, la maladie avait touché au bas mot 160 000 personnes et provoqué directement ou indirectement près de 80 décès.



Graphique à l'appui, Villepin a donc tenté de convaincre que le tournant de l'épidémie avait eu lieu récemment, en janvier de cette année, oubliant que durant les premiers huit mois de l'année 2005 des milliers de Réunionnais avaient été infectés par le virus, ce que les autorités gouvernementales ne pouvaient ignorer. Deux parlementaires du Parti Communiste Réunionnais avaient d'ailleurs interpellé le gouvernement à l'Assemblée et au Sénat. Mais celui-ci était resté sourd. Voilà l'exacte vérité.

Il a en fait fallu que l'épidémie touche de plus en plus de monde, que des secteurs entiers de l'économie soient eux aussi touchés par le développement de la maladie, pour que des mesures commencent à être prises, au début avec parcimonie. Certes, l'État a fini par donner quelques dizaines de millions d'euros, mais en choisissant les heureux élus parmi la classe des riches et en évitant soigneusement les plus pauvres.

De toute façon, les travailleurs réunionnais ne se sont jamais fait d'illusions sur la générosité de l'État, beaucoup n'ayant pas oublié que bien des promesses faites après le passage en janvier 1989 du cyclone dévastateur Firinga n'ont à ce jour toujours pas été tenues. Certains, et en particulier parmi les plus démunis, attendent toujours les maigres indemnités promises à l'époque.

Correspondant LO

• Sarkozy et la carte scolaire

La ségrégation sociale renforcée dans les écoles

Parmi les propositions pour l'UMP annoncées par Sarkozy mercredi 22 février, il y a celles concernant l'éducation. Il préconise pêle-mêle la suppression de la carte scolaire, l'autonomie des établissements, la rémunération des enseignants au mérite et l'implantation du privé dans les zones sensibles. Tout cela, bien évidemment, au nom de la liberté.

Aucune des mesures proposées n'a le mérite de l'originalité : elles figurent depuis des années dans les programmes et les discours des politiciens de droite et d'extrême droite.

Pour justifier « le libre choix des établissements par les parents », Sarkozy affirme que la carte scolaire telle qu'elle existe est « un privilège pour les uns, une fatalité pour les autres ».

Il laisse ainsi entendre qu'en imposant d'inscrire les enfants à l'école, au collège ou au lycée du quartier d'habitation, elle favoriserait les pauvres et pénaliserait les milieux aisés.

Dans son principe, la carte scolaire vise à éviter la ségrégation entre bonnes et mauvaises écoles. Sarkozy voudrait qu'on renonce ouvertement à cette règle, bien souvent contournée dans les faits. Mais si cela se faisait officiellement, cela ne ferait que creuser un peu plus les écarts, en facilitant la migration des élèves des milieux aisés, disposant donc a priori de plus de facilités, vers les « bons » établissements.

Selon Sarkozy, ce libre choix de l'établissement créerait « une émulation entre les établissements et inciterait chacun d'entre eux à améliorer ses performances ». Il faudrait donc selon lui que chaque école soit auto-

nome, en concurrence avec toutes les autres. Tout cela vise à caresser dans le sens du poil ceux qui n'imaginent pas pour l'éducation d'autres critères que ceux de la concurrence, clef de voûte de l'économie capitaliste. Encore faudrait-il pour que cette concurrence puisse jouer harmonieusement qu'elle soit « libre et non faussée », pour reprendre une formule qui a eu son heure de gloire au moment du référendum sur la Constitution européenne. Or cette concurrence-là est gravement faussée. Il est faux de prétendre qu'au départ les élèves ont tous les mêmes chances.

Sarkozy a beau jeu de parler d'encourager les établissements privés à s'installer dans les zones sensibles. Ils ont dès mainte-

nant toute liberté de le faire. Mais s'ils le font si peu, c'est que cela n'intéresse pas la plupart d'entre eux, ni surtout les parents, qui choisissent ce type d'établissement parce qu'ils veulent pour leurs enfants les conditions d'enseignement les meilleures. Car ces établissements privés ne sont pas soumis à la carte scolaire et peuvent recruter leurs élèves sans obligation de résidence, et refuser ceux qui ne leur conviennent pas.

Dans cette société fondée sur l'inégalité – une inégalité qui se répercute forcément au plan scolaire – il faudrait donner bien plus de moyens à

l'école qu'elle n'en a actuellement, afin de corriger cette inégalité. Sarkozy fait l'inverse. Il utilise la situation pour les besoins de sa propagande, et propose même de l'aggraver dans ses aspects les plus révoltants. Cela n'étonne pas, venant de sa part. Les « propositions de l'UMP sur l'école », loin de définir « les changements concrets qui donneront à l'école un visage plus moderne », ne sont que démagogie préélectorale. À supposer qu'elles passent dans les faits, tous les problèmes actuels de l'école seraient aggravés par des mesures encore plus ségrégationnistes.

Vincent GELAS



• Loi sur la recherche

Ça ne fait pas le compte

Les chercheurs ont manifesté et fait grève mardi 28 février, jour où les députés ont entamé l'examen d'un nouveau projet de loi sur la recherche.

En fait, cette nouvelle loi se voulait une réponse aux chercheurs, mécontents à juste titre du sort qui est fait depuis des années à la recherche, en manque de tout : postes, crédits, moyens... En janvier 2004, la grande majorité des chercheurs avait déjà manifesté, provoqué des réunions, lancé de multiples pétitions pour réclamer un changement de politique dans ce domaine.

À l'époque, le gouvernement de Raffarin leur avait promis une loi, puis les avait lanternés pendant deux ans. En novembre dernier, Chirac avait présenté un projet qui montrait, d'après ses dires, que « la nation consentait des efforts sans précédent en faveur de la recherche ». Dans les faits, les chercheurs, en particulier le collectif Sauvons la recherche né en 2004, soulignent l'inconsistance de cette loi en matière de recherche publique, en pointant même ses effets néfastes.

D'abord, les chiffres annoncés par le gouvernement correspondraient à une augmentation du budget de la recherche limitée à environ 2 % par an (hors inflation) d'ici à 2010, dans un pays où l'augmentation du PIB est du

même ordre de grandeur. Pour « l'effort sans précédent » de Chirac, ça ne fait pas lourd. Ensuite, l'effort financier se concentre sur le soutien à la recherche privée, c'est-à-dire aux entreprises : par le biais des « pôles de compétitivité » mis en place par Villepin, par l'intermédiaire de l'ANR, l'Agence nationale de la recherche, nouvelle officine publique dotée de quelques milliards d'euros, et chargée de les distribuer à des partenaires privés. Ou encore par de nouveaux dégrèvements d'impôts pour les sociétés, le Crédit impôt recherche.

Pour l'emploi, le projet vise à amplifier le poids relatif de l'emploi précaire, puisque l'Agence nationale de la recherche sera chargée de délivrer environ 10 000 CDD de 18 mois.

Ce projet de loi faisait mine de répondre aux préoccupations des chercheurs. En réalité, il n'y a quasiment rien pour la recherche publique, celles des universités et des organismes publics de recherche. Quelques milliards d'euros supplémentaires pour les entreprises du privé, une précarisation accrue pour les futurs chercheurs, voilà en résumé « l'effort sans précédent ».

Bertrand GORDES

• Pour Ségolène Royal

Ce que la droite a fait n'est plus à faire

« Si la gauche revient au pouvoir, tout est-il à jeter dans les mesures prises par la droite ? », a demandé une lectrice du *Parisien* à Ségolène Royal lors d'une table ronde organisée par ce journal avec une dizaine de ses lecteurs. « Je ne suis pas dans cet état d'esprit », a-t-elle répondu, « il est devenu insupportable de défaire la nuit ce que Pénélope a fait le jour ! Je ne déferai pas pour le plaisir ce qu'a fait la droite ».

Ségolène Royal n'a cependant pas poussé la franchise jusqu'à dire ce qui, selon elle, devrait rester en place : est-ce que ce sera la réforme des retraites qui a aggravé les conditions d'existence des travailleurs âgés ? Les mesures concernant la Sécurité sociale qui rendent les soins de plus en plus coûteux ? L'accroissement de la précarité, qui franchit aujourd'hui une nouvelle étape avec la mise en place du CPE et du CNE ? Les travailleurs ont manifesté et fait grève contre toutes ces mesures, à juste titre, et pas « pour le plaisir », mais pour résister à la dégradation de leurs conditions d'existence.

Il y a quelque temps, dans la même veine, Ségolène Royal avait déclaré au journal britannique *Financial Times* qu'elle apportait son soutien à Tony Blair qu'elle jugeait trop caricaturé en France. « Face au chômage des jeunes, il a obtenu de vrais succès en recourant à plus de flexibilité, et plus de sécurité », avait-

elle affirmé. Ségolène Royal, comme tout bon politicien, sait calculer son discours et peser ses mots.

Pour l'instant, les autres dirigeants socialistes ont choisi de rester dans le vague, laissant entendre qu'ils seraient « plus à gauche » que la majorité de droite au gouvernement, ce qui est à la fois facile et surtout ce qui ne veut rien dire. Ségolène Royal, elle, a choisi d'occuper un créneau différent en affirmant qu'il ne faudra pas, si la gauche arrive au pouvoir, s'attendre à une inversion de la politique menée par cette droite. À vrai dire, cette précision n'était pas nécessaire. Elle a donc choisi, pour l'instant, d'aller à la pêche aux voix dans le « marais » centriste.

Lorsque, parmi les dirigeants socialistes, celle qui est la mieux placée dans la course à l'Élysée par les sondages, tient ces propos, on a tout lieu de la croire. Elle dit tout haut ce que fera la gauche si elle l'emporte, quel que soit l'élu.

« Battre la droite pour réussir à gauche », comme le propose Marie-George Buffet, c'est se mettre à la remorque des politiciens socialistes. Et que ce soit Ségolène (Royal), François (Hollande), Dominique (Strauss-Kahn) ou Laurent (Fabius), on aura le même résultat : une politique de droite réalisée par la gauche.

Daniel MESCLA

• Irak

Derrière les affrontements religieux, le poids de la présence des troupes impérialistes

Deux mois à peine après les élections parlementaires, l'Irak vient de connaître une vague de violences encore supérieure à ce que les attentats presque quotidiens font subir à la population des principales villes du pays.

L'attentat qui a visé, le 22 février, la Mosquée d'or de Samarra, un lieu symbolique pour les croyants chiïtes situé dans une ville majoritairement sunnite, n'a pas par lui-même fait de victimes. Mais les violentes ripostes visant la communauté sunnite, les contre-ripostes, les manifestations et la répression de celles-ci auraient provoqué la mort de près de deux cents personnes.

L'attentat de départ, contre le mausolée chiïte, serait attribué à la branche irakienne d'al-Qaïda, les tafkiri. Les actes de représail-

les, attaques de dizaines de mosquées sunnites, mais aussi l'assassinat de 47 ouvriers, sunnites comme chiïtes, obligés par un faux barrage à descendre de leur bus, les tirs de mortiers sur Hurriyah, un quartier de Bagdad majoritairement peuplé de chiïtes, puis sur Dora, autre quartier, à majorité sunnite, ont conduit le ministre irakien de la Défense à décréter un couvre-feu de trois jours, puis à déployer des chars dans la capitale. Le couvre-feu et l'interdiction de circulation pour les véhicules civils ont eu pour effet secondaire d'empêcher l'approvisionnement de la population en produits alimentaires, aggravant la pénurie.

Ces violences ciblées, comme les attentats suicides qui surviennent périodiquement depuis des mois, ne sont pourtant pas apparues fortuitement. Elles sont l'œuvre des milices rivales, bras armés des partis politiques isla-

mistes qui s'affrontent pour le pouvoir, dans le cadre du simulacre de démocratie qui règne en Irak et sous la férule des armées impérialistes, essentiellement américaine et britannique.

Depuis les élections du 15 décembre, entachées de pressions et de fraudes, et réalisées dans l'atmosphère délétère d'un pays détruit et toujours occupé, les négociations – officielles et officieuses – sont toujours en cours pour la formation de la coalition gouvernementale. Entre les partis chiïtes, qui se targuent de représenter plus de la moitié de la population arabe d'Irak, le Front de la Concorde, regroupement des factions sunnites – près d'un quart des Irakiens arabes sont sunnites – et les partis nationalistes kurdes, les âpres pourparlers se sont pour le moment transformés en appels communs au calme face au risque de « guerre civile », selon

les termes du ministre chiïte de la Défense. « *Le peuple irakien a un seul ennemi : le terrorisme* », a pour sa part déclaré le Premier ministre chiïte Jaafari. Le jeune chef religieux chiïte Moqtada al-Sadr, dont la milice, « l'Armée du Mahdi », semble avoir organisé la plupart des attentats anti-sunnites, s'est quant à lui payé le luxe d'appeler depuis Bassora à « *une manifestation unitaire à Bagdad pour réclamer le départ des forces d'occupation* ».

Cette rivalité entre factions, encore exacerbée depuis les élections, entretient dans l'ensemble du pays un climat de sanglantes tensions intercommunautaires. Mais c'est l'intervention américaine elle-même qui en est responsable, les autorités d'occupation ayant cherché, après leur intervention, à s'appuyer sur les chefs communautaires, en particulier les chiïtes au détriment des sunnites. Elles ont également

favorisé les factions qui leur paraissaient les plus prêtes à collaborer, au détriment de celles qui cherchaient à s'opposer à l'occupation. Cela a alimenté les surenchères et finalement le chaos actuel qui met le pays au bord de la guerre civile.

Pendant ce temps, sous couvert d'appeler à la « paix », les pressions des États-Unis continuent, de la voix même de Bush ou par ambassadeur en Irak interposé. Ceux-ci s'impatientent, tapent du pied et demandent pourquoi diable une solution n'a pas encore été trouvée. Mais ce qu'ils auraient de mieux à faire, même si cela ne mettrait pas fin au chaos que l'intervention américaine a déclenché et dont la population irakienne paye les conséquences, serait d'évacuer immédiatement les troupes de la coalition.

Viviane LAFONT

• Guantanamo

Libération... des noms de prisonniers

Le Pentagone a annoncé qu'il allait publier l'identité de prisonniers détenus sur la base américaine de Guantanamo, sur l'île de Cuba. Cela devrait au moins permettre de savoir qui sont les hommes détenus au secret, livrés à l'arbitraire de la soldatesque américaine depuis quatre ans, c'est-à-dire aux interrogatoires, à l'isolement, aux tortures.

Aujourd'hui, ils sont encore 490 prisonniers internés dans ce centre de détention échappant à toute juridiction. Ils sont considérés par l'administration américaine comme des « ennemis combattants » et n'ont aucun droit, même pas ceux, pourtant limités, liés au statut de prisonnier de guerre, tels qu'ils sont fixés par les conventions internationales.

C'est après l'attentat du 11 septembre 2001 contre les tours jumelles de New York et la guerre menée par l'armée américaine en Afghanistan sous prétexte de mettre la main sur Ben Laden, que le camp a été créé et doté d'un statut d'exception. Il y eut jusqu'à 700 hommes détenus dans ces conditions et ce n'est que depuis l'été 2004 que le recours à des tribunaux américains a été en théorie autorisé. Et depuis fin janvier, la décision judiciaire de publier les noms – refusée dans un premier temps par le Pentagone – ne concerne même pas tous les prisonniers, mais seulement 317 sur 490.

Bush ne fait ainsi que céder

un peu devant le scandale soulevé, y compris aux États-Unis, par la persistance de la situation de non-droit que constitue l'existence de ce camp. Pour limitée que soit la portée de cette décision, elle met partiellement fin à une situation par laquelle, comme le déclare un universitaire américain, « *le gouvernement (Bush) a cherché à faire de Guantanamo un trou noir* », dans lequel régnait la seule loi des soudards, qui inclut de hauts gradés, comme ce général américain Geoffrey Miller, qui dirigeait la prison de Guantanamo avant d'être muté en Irak, à la direction de la prison d'Abou Ghraïb, et dont les agissements ont été révélés par les médias.

Mais après cette décision, combien de temps l'arbitraire continuera-t-il encore de régner à Guantanamo ? Et pour une prison à l'intérieur de laquelle un peu de lumière sera faite, combien d'autres restent cachées ? En Afghanistan, à soixante kilomètres de Kaboul, la base américaine de Bagram est un nouveau centre de détention particulièrement inhumain. D'autres seraient en construction, dans ce pays comme en Irak, tant il est vrai qu'après avoir apporté la guerre, les destructions, la misère et la faim, la prétendue civilisation de grandes puissances comme les États-Unis apporte aux peuples qu'elle assassine les prisons où l'on torture dans le secret.

Lucienne PLAIN



Des prisonniers secrets dans une prison en dehors de toute légalité, c'est le visage de la démocratie qu'offre le gouvernement américain.

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE n° 95 (mars 2006)

- France**
Contexte électoral et épreuve de force sur le CPE-CNE
- Haïti**
Préval imposé par la rue
Des élections sous la surveillance des casques bleus et sous la menace des bandes armées
- Israël**
Après la victoire du Hamas et avant les élections du 28 mars
- La montée islamiste**
Les fruits amers de la politique impérialiste
- États-Unis**
Bush sous pression de son propre camp
- Tribune de la minorité**
Le CPE passera-t-il l'hiver ?



Prix : 1,50 euro – Envoi contre quatre timbres à 0,53 euro

• Allemagne

Au-delà de la grève dans les services publics, la riposte générale nécessaire

Le mouvement de grève des travailleurs des services publics est entré dans sa quatrième semaine en Allemagne.

Les services publics emploient, au total, 4,7 millions de personnes, dont trois millions d'agents. Les autres sont fonctionnaires et n'ont pas le droit de grève. Seules plusieurs catégories sont concernées par le mouvement actuel. Il y a d'abord les employés communaux de l'ouest du pays, dont les employeurs ont dénoncé la convention collective en octobre dernier, deux mois après son entrée en vigueur, pour pouvoir faire passer le temps de travail de 38 h 30 à 40 heures par semaine, sans augmentation de salaire. Par ailleurs, les employés des Länder sont en lutte contre la volonté des autorités de ne pas signer cette même convention, afin de pouvoir allonger le temps de travail jusqu'à 41 heures par semaine et réduire les primes de Noël et de congés payés. En Bavière, elles veulent même imposer un horaire de 42 heures, qui s'applique déjà aux fonction-

naires de ce Land. Enfin, les travailleurs des cliniques universitaires réclament – afin de bénéficier d'un minimum de protection – l'application de la convention collective qui régit déjà les hôpitaux communaux.

Face à ce mouvement, les autorités ont montré tout leur mépris à l'égard de ceux qui font fonctionner les services publics. Elles ont tenté de les discréditer et de monter l'opinion publique contre eux. Dans un certain nombre de villes, des chômeurs employés dans les « jobs à un euro de l'heure », sous menace de voir leurs allocations diminuées, ont été utilisés, illégalement, pour remplacer les grévistes, parfois sous la protection de la police. Et des municipalités envisagent de transférer de nouveaux services publics à des sociétés privées, qui paient leurs salariés à des tarifs inférieurs.

Cela n'a pas empêché le ras-le-bol de s'exprimer. Lors du référendum sur la grève organisé le 2 février dans le Bade-Wurtemberg, 94,7 % des syndiqués de ver.di, la fédération syndicale

des travailleurs des services, se sont ainsi prononcés pour la lutte. Et le résultat a été du même ordre ailleurs. Et dans les assemblées de grévistes, on entend souvent : « *Nous devons travailler encore plus longtemps, alors qu'il y a déjà 5 millions de chômeurs. S'il y a plus de travail, qu'ils embauchent.* » Et : « *Où nos enfants trouveront-ils du travail, si cela continue comme cela ?* » Ces préoccupations sont celles de l'ensemble des travailleurs, quel que soit leur statut ou leur secteur d'activité. Face aux attaques incessantes qui se multiplient dans tous les domaines, une riposte d'ensemble serait nécessaire. D'autant plus que, dans la métallurgie, les conventions collectives, qui concernent 3,4 millions de salariés, arrivent à expiration fin février. Les premières grèves d'avertissement dans cette branche ont commencé le 1^{er} mars, contre la volonté des patrons d'accorder des augmentations de salaire misérables.

Bien sûr, personne ne sait si les travailleurs répondraient massivement présent s'ils étaient

appelés à se battre tous ensemble. La démoralisation pèse et dans de nombreux secteurs du service public, ce sont les militants de base de ver.di qui ont poussé au mouvement. Mais ils ont aussi été surpris de trouver du répondant, souvent parmi les catégories les moins bien payées.

De leur côté, les dirigeants syndicaux ont, depuis des années, avalisé reculs sur reculs. Ainsi la convention collective des services publics signée l'an passé par ver.di prévoit que les employés soient payés non plus selon leur ancienneté mais selon leurs « performances ». Et si le syndicat a engagé, le 6 février, ce qu'il appelle une grève « illimitée », il est plus juste de parler de grève « flexible », bien différente du dernier conflit dans ce secteur, en 1992, où tous les travailleurs avaient fait grève en même temps.

Pendant la première semaine, les actions ont été limitées au Bade-Wurtemberg avant d'être étendues à d'autres Länder. À tour de rôle les agents hospitaliers, les éboueurs, les employés

des cantines scolaires, ceux qui assurent l'entretien des autoroutes, etc., font grève une journée, mais pas partout en même temps. Tout cela entretient une agitation mais est loin de créer le rapport de forces suffisant pour faire remballer aux pouvoirs publics leur provocation. D'autant plus que, à la recherche d'un accord, le président de ver.di, Franz Bsirke, vient de proposer, le 26 février, un accord qui consisterait à accepter un temps de travail différent en fonction de l'âge, quelques heures de moins pour les plus âgés... et plus pour les autres.

Alors la grève risque bien de se conclure sur un compromis qui représenterait une aggravation par rapport à ce qui était en vigueur il n'y a pas si longtemps. Mais il faut souhaiter que la mobilisation actuelle, le fait que des catégories qui n'avaient jamais fait grève s'y soient engagées aident le monde du travail à retrouver confiance dans la force collective qu'il représente.

Henri MARNIER

• Grèce

Les marins en grève, face aux armateurs et au gouvernement

Après plus d'une semaine de grève, les marins grecs ont repris le travail le 24 février. Ils réclamaient, entre autres, la couverture par le budget de l'État des allocations de leurs caisses sociales en déficit, une caisse spéciale de chômage pour leur profession et des augmentations de salaires. Des demandes du même type auraient été soumises au ministre de la marine marchande depuis presque un an, sans autre réponse qu'un projet de loi prévoyant une réduction des pensions de retraite de 22 %. Le gouvernement prétend avoir fait à la Fédération des marins grecs (PNO) des propositions sur la plupart des sujets, sauf sur les salaires qu'il reste à discuter. Mais il a surtout attendu le moment où il pourrait faire céder les grévistes.

Au bout de cinq jours de grève, les armateurs ont saisi le tribunal de première instance du Pirée pour qu'il déclare la grève « illégale et abusive ». Le président des transporteurs a protesté, déplorant des pertes catastrophiques pour la profession puisque,

d'après lui, 2 500 camions étaient bloqués dans les ports. Il a averti que les îles allaient manquer de produits alimentaires ou médicaux de première nécessité. Des agriculteurs crétois, furieux de voir leurs produits bloqués sur les ferries, ont manifesté et fait brûler des pneus à Héraklion. Après avoir pris la pose du démocrate prêt à dialoguer, le Premier ministre du gouvernement de droite, s'appuyant sur « l'opinion publique », a donc décrété, le mercredi 22 février, la réquisition des marins bien que le tribunal du Pirée eût donné tort aux armateurs et déclaré que cette grève n'était pas illégale.

Au Pirée, les grévistes et d'autres manifestants se sont violemment affrontés à la police dans la soirée du mercredi et le lendemain, la direction du syndicat des marins a appelé à suspendre la grève.

La politique du gouvernement grec vaut celle de n'importe quel autre gouvernement, par ses attaques en règle contre les marins mais aussi contre les autres catégories de travailleurs.

Une journée de grève générale est prévue par les syndicats du privé comme du public le 15 mars, avec comme mots d'ordre : le refus des licenciements, le maintien des conventions collectives et l'augmentation des salaires.

Sylvie MARÉCHAL

Des centaines de manifestants en solidarité avec les marins grévistes sur le port du Pirée, le 22 février.



Conteneurs à la dérive

Les 19 et 20 février, dans des conditions de mer forte, mais normales pour la saison, cinq navires ont perdu au total 184 conteneurs entre la pointe de Bretagne et le cap Finistère (nord de l'Espagne). Il ne s'agissait pas d'épaves flottantes : un navire neuf, d'une capacité de 8 000 conteneurs, en a perdu 48.

Outre les risques de pollution, ces objets flottants repré-

sentent des risques de naufrage par collision. C'est pourquoi la Préfecture maritime les a fait rechercher. Elle en a retrouvé deux et estime avoir dépensé pour cela 160 000 euros.

Il n'y a aucun moyen légal pour présenter la facture aux armateurs, ni même pour les obliger à prendre les précautions suffisantes. Les armateurs déclarent d'ailleurs aux assureurs la perte de 10 000 conte-

neurs par an...

« *On ne peut se résigner à ces catastrophes. Elles ne sont pas une fatalité mais le résultat d'actions humaines incontrôlées. La France ne laissera pas des hommes d'affaires véreux, des voyous des mers profiter de la situation.* » C'était Jacques Chirac, après le naufrage du *Pres-tige*, le 3 janvier 2003.

P.G.

• 152 médicaments déremboursés

Un remède de menteurs

Depuis le 1^{er} mars, 152 médicaments, qui n'étaient déjà remboursés qu'à 35 %, ne le sont plus du tout. C'est la deuxième vague de déremboursements de médicaments sous prétexte que leur service médical rendu, leur SMR, serait insuffisant ; 82 sont déjà passés à la trappe en septembre 2004 et une troisième vague devrait concerner plus d'une centaine de médicaments d'ici à la fin de l'année 2006.

Ces médicaments déremboursés ne sont pas dangereux. Ils ne sont pas inefficaces. Et les autorités du ministère de la Santé répondent clairement sur les véritables raisons de leur déremboursement en déclarant notamment : « *Tous les médicaments, même efficaces, n'ont pas vocation à être pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire* ». Et d'ajouter qu'il est « *impératif d'affecter les financements collectifs en priorité à la prise en charge des traitements les plus performants* », sous peine de remettre en cause « *la solidarité* ».

Ainsi donc, si les fluidifiants bronchiques et autres produits indiqués dans les bronchites et

affections hivernales (ces médicaments sont les plus nombreux dans la liste) sont déremboursés, ce serait pour pouvoir mieux soigner les maladies plus graves. Comme les nouveaux médicaments qui traitent ces maladies sont très chers, il faudrait donc dérembourser les premiers. Et les responsables du ministère d'affirmer : « *Le retrait du remboursement n'empêche pas l'accès à ces médicaments et contribue à une politique d'éducation et de responsabilisation des assurés sociaux.* »

Quel mépris ! Il est évident que seuls les malades qui en ont les moyens continueront à avoir accès aux médicaments dits « de confort », tandis que les autres devront s'en passer. Quant aux discours laissant croire que le remboursement de ces médicaments mettrait en péril « la solidarité », c'est-à-dire la Sécurité sociale, c'est un mensonge. Ce qui grève le budget de la Sécurité sociale, c'est le chômage, c'est le non-versement des charges sociales patronales. Et si la consommation de médicaments a sa part dans le déficit, ce n'est pas parce que les assurés sociaux

se soignent trop, c'est parce que les laboratoires ont les mains libres pour pratiquer les prix qu'ils veulent.

Le gouvernement, tous les gouvernements sont aux petits soins à l'égard des laboratoires. C'est ainsi que, lorsque la décision de l'actuel déremboursement a été prise en août 2005, le gouvernement a offert aux industriels de la pharmacie l'autorisation de faire de la publicité auprès du grand public pour ces médicaments



dès cette date, donc six mois avant la mise en œuvre du déremboursement. Et pendant ces six mois, si les ventes ont

augmenté, c'est la Sécurité sociale qui a payé !

Sophie GARGAN

• Santé

Faire la chasse aux malades, c'est abusif !

Pour la deuxième année consécutive, la Caisse nationale de l'assurance-maladie entend poursuivre et intensifier sa chasse aux abus et à ceux qui sont qualifiés de fraudeurs. Nul ne devrait être épargné par d'éventuels contrôles, ni les médecins libéraux, ni les pharmaciens et les hôpitaux, ni les assurés eux-mêmes.

La CNAM espère ainsi récupérer environ 100 millions

d'euros.

C'est beaucoup de bruit pour pas grand-chose, si l'on compare cet objectif au montant de l'ensemble des sommes remboursées. Et toutes ces opérations de contrôle nécessitent la mobilisation de 10 000 personnes, dont 2 500 médecins conseils...

Mais l'objectif de la CNAM n'est pas que financier. Il est d'ancrer, dans toute une partie

de l'opinion, l'idée que les difficultés financières des Caisses maladie sont la conséquence du trop grand nombre de faux malades injustement remboursés et, du coup, de faire pression sur les assurés pour limiter au maximum les soins, même quand leur état de santé le nécessite. Et cela, c'est véritablement abusif !

Alain VALLER

• Taxe sur les billets d'avion contre la pauvreté

Chirac ne fait pas recette

Les représentants de 95 États, dont 65 ministres, se retrouvaient, mardi 28 février, à Paris pour débattre d'une taxe internationale sur les billets d'avion, destinée à lutter contre la pauvreté dans le monde.

Chirac avait lancé cette idée, soutenu par le Brésil, en 2002, et en a même fait adopter le principe en France. À partir du 1^{er} juillet, les billets pour des vols aériens vendus en France seront taxés d'un à quarante euros selon les destinations.

Globalement, même si 79 pays avaient donné leur accord de principe, la proposition peine à se concrétiser. Les États-Unis, n° 1 du transport aérien, ne veulent pas en entendre parler. La Grande-Bretagne déclare que ses vols aériens sont suffisamment taxés comme cela. Au mieux, elle accepterait qu'une part de ses taxes actuelles soit attribuée à la lutte contre la pauvreté. À ce jour, outre la France, un seul pays s'est engagé à mettre en œuvre cette taxe en 2006, le Chili. Et Chirac pense entraîner tout ou partie des États africains de la sphère d'influence française.

Dans ces conditions, la taxe

rapportera entre 200 millions d'euros (recette attendue en France) et 400 millions d'euros. Cela pourrait servir à fournir des médicaments à destination du Tiers Monde, notamment pour lutter contre le sida, sans d'ailleurs pouvoir régler ce problème.

La mesurette de Chirac n'aura donc guère de conséquence, sinon de servir à sa publicité personnelle, ce qui est évidemment le vrai but recher-

ché. Elle ne coûtera rien aux grandes puissances, à leurs grands trusts, alors qu'ils sont les responsables du sous-développement des pays du Tiers Monde. Historiquement c'est le pillage de ces pays par les trusts des grandes puissances impérialistes qui a entraîné le sous-développement. Et aujourd'hui encore, ce sont les pillages et les manœuvres des trusts et des établissements financiers qui continuent à

détériorer l'économie de ces pays et à plonger leurs populations dans la misère.

Bien sûr, toutes les instances de la bourgeoisie mondiale, l'ONU ou l'Union européenne, prétendent lutter contre la pauvreté et se disent inquiètes du manque d'infrastructures de santé dans ces pays ; on l'entend à propos du sida ou de la grippe aviaire. Mais cette préoccupation affichée ne dépasse pas le stade des belles paroles. Les

mêmes États qui disent qu'il faut lutter contre le sous-développement ne se gênent plus pour annoncer qu'ils n'ont pas d'argent à destiner à la lutte contre celui-ci. Et pour cause, la trésorerie des États riches va essentiellement au soutien de leurs grands groupes capitalistes. Et, comme il est évidemment hors de question pour les gouvernants de taxer ces groupes ou de taxer les grandes fortunes, il ne reste que des mesurées comme cette proposition de taxe sur les billets d'avion, qui sauvera surtout... les apparences.

La France et le Brésil savent déjà que cette taxe ne suffira pas à régler le problème du sida dans le Tiers Monde, mais Chirac espère au moins se donner l'image d'un apôtre de la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, l'entourage du président français a déjà précisé que « *cet argent servira à acheter des médicaments dans le cadre de contrats à long terme avec les industries pharmaceutiques* », autrement dit, les autres bénéficiaires pourraient être... les laboratoires pharmaceutiques qui, ainsi, arrondiraient encore des profits déjà plus que plantureux.

Des médicaments qui restent inaccessibles

S'attendant à un faible ralliement à la proposition française, la France et le Brésil ont déjà prévu que l'argent récolté servira à la création d'une « Facilité internationale d'achat de médicaments » (Fiam) contre le sida.

Cette Fiam veut renforcer l'action de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et de l'Unicef sur le marché des médicaments dits antirétroviraux et encourager le développement des génériques. En 2000, l'action du Brésil avait amélioré l'accessibilité des pays pauvres aux médica-

ments contre le sida, faisant baisser le prix des trithérapies de « première intention » (le premier traitement en règle générale), de 10 000 dollars à quelques centaines de dollars par an.

L'OMC (Organisation mondiale du commerce) a accepté, en 2003, le droit des pays en développement de se déclarer en état d'urgence sanitaire. Cela les autorise à acheter des médicaments au prix du générique, même lorsqu'il s'agit de molécules encore soumises à des brevets. Cette disposition a été étendue au droit européen en

2005. Mais, en pratique, cette disposition n'a jamais été mise en œuvre à ce jour.

En conséquence, sur les 6,5 millions de malades du sida qui exigeraient aujourd'hui un traitement dans les pays pauvres, un million seulement sont traités. Quant aux médicaments de « deuxième intention », utilisés lorsque, pour une raison ou une autre, on ne peut pas utiliser le traitement de « première intention », ils coûtent toujours dix ou vingt fois plus cher que celui-ci, et restent donc inaccessibles.

J.F.

Jacques FONTENOY

• Hausse du chômage

Pour Borloo, pas de problème

Villepin et Borloo se vantaient d'avoir fait baisser régulièrement le chômage depuis neuf mois. Mais selon les derniers chiffres officiels il y a 16 300 chômeurs de plus en janvier 2006. Cela porte à 2 326 900 le nombre de demandeurs d'emploi, soit 9,6 % de la population active.

La hausse touche toutes les catégories, hommes, femmes, chômeurs de longue durée (plus d'un an) et de très longue durée (plus de trois ans). Les jeunes de moins de 25 ans restent les plus touchés, puisque près d'un sur quatre (22,8 %) ne travaille pas, contre 8,7 % des 25-49 ans et 6,9 % des actifs de plus de 50 ans.

Bien sûr, Borloo a déjà des explications pour tenter

d'expliquer cette hausse. Le nombre des premières inscriptions dans les ANPE a augmenté de 13,6 %, ce qui correspondrait à 26 000 jeunes habitant en majorité dans ce qu'ils appellent les « zones sensibles ». Autre tentative d'explication, l'UNEDIC, ayant radié à tort en décembre des chômeurs qui n'auraient pas répondu à temps aux convocations, a dû les réintégrer en janvier. C'est l'occasion de rappeler que ce sont justement ces radiations « à la husarde » qui expliquaient en partie la baisse continue des chiffres du chômage. De toute façon ces radiations continuent à augmenter, plus de 143 000 en janvier contre environ 141 000 en décembre.

Malgré cela Borloo reste confiant et déclare que cette hausse n'est « pas dramatique »

ajoutant qu'« il faut un trimestre pour se faire une véritable opinion ». Le ministre de la Cohésion sociale en parle facilement, mais la réalité est vraiment « dramatique » pour ces milliers de travailleurs et leurs familles, qui savent bien que retrouver du travail n'est pas facile. Le ministre lui-même doit l'admettre, qui annonce, pour janvier, 6 % d'offres d'emploi en moins. De plus 70 % de ces offres sont des propositions à durée déterminée ou à temps partiel, ce qui amène la CGT à chiffrer à six millions le nombre de personnes « soit exclues du travail, soit ayant un travail qui ne leur permet pas de vivre décemment ».

Les travailleurs ne peuvent pas attendre, ni un mois ni même trois, une hypothétique « embellie sur le marché de

l'emploi », comme disent les formules des économistes. Le chômage découle de la politique antiouvrière délibérée du gouvernement et du patronat pour augmenter les bénéfices des actionnaires. Mais les travailleurs et les chômeurs ont le droit de vivre. Alors il faut prendre sur les profits colossaux accumulés depuis des années sur leur dos pour créer des emplois comme pour assurer aux chômeurs un revenu normal. Il faut interdire les licenciements collectifs dans les entreprises qui font des bénéfices. C'est la seule solution pour voir une « embellie » pour le monde du travail en assurant un travail et un salaire à tous et c'est la seule réponse à apporter aux Villepin-Borloo.

Cédric DUVAL

• Eau

Une gestion privée chère et opaque

Par l'intermédiaire de leur syndicat patronal, les trois distributeurs privés d'eau, Véolia, la Lyonnaise des Eaux et la SAUR, ont contesté la récente enquête de *Que Choisir* qui conclut à « une surfacturation scandaleuse dans les grandes villes ».

Les trusts de l'eau contestent la méthode utilisée dans l'enquête de l'association de consommateurs pour calculer le coût réel du service, confronté à la facture payée par l'utilisateur.

Il n'est pas exclu que certains cas mis en évidence par *Que Choisir* ne soient pas généralisables. Mais à qui la faute ? *Que Choisir* déclare avoir épluché les

rapports que les sociétés fournissent chaque année aux mairies dont elles gèrent l'eau. Or, premier constat de cette enquête, « l'opacité règne toujours. La présentation des comptes ne suit aucune règle comptable ». Les rapports annuels sont pour le moins incomplets, certains d'entre eux n'indiquent pas la marge bénéficiaire réalisée et occultent les éléments qui permettraient à des non-spécialistes de la reconstituer. Par exemple, dans le cas de la communauté urbaine de Bordeaux, la Lyonnaise des Eaux a déclaré une marge de 9,1 % ; un cabinet d'expertise a établi qu'elle se monte en réalité à 15,6 %. De plus, à Bordeaux, de nombreuses prestations comme la fourniture et la pose

de compteurs, certains déplacements de canalisations et des extensions de réseaux sont facturés hors contrat, ce qui « prive la communauté urbaine d'une connaissance du niveau de marge réalisé sur ces opérations ».

Les efforts des associations de consommateurs pour lever ne serait-ce qu'une partie du voile sur les comptes des distributeurs d'eau sont donc salutaires, même s'ils n'arrivent pas à lever en totalité le secret des comptes internes de ces sociétés, mais aussi la teneur des contrats qui les lient aux élus locaux, notamment en Île-de-France.

D'ailleurs, les données fournies par les trusts eux-mêmes, non pas aux associations de consommateurs mais à la presse

financière, confirment à quel point les contrats conclus avec les collectivités locales, en France ou à l'échelle internationale, constituent des affaires juteuses. Ainsi, Véolia confirme ses objectifs d'une augmentation du résultat opérationnel annuel de 10 % tandis que Suez a annoncé le 19 janvier une augmentation du dividende net de 15 % par action. Ces bénéfices ont bien jailli de quelque part. Ils constituent un gaspillage aux dépens des usagers et des contribuables locaux qu'un service public de l'eau, organisé à l'échelle de tout le pays et totalement transparent, permettrait d'éviter.

Jean SANDAY

• Arcelor

Opération séduction des actionnaires

Fin février, face à l'OPA lancée contre lui par Mittal Steel et afin d'inciter ses actionnaires à lui rester fidèles, Arcelor a annoncé un « plan de croissance 2006-2008 » lui permettant de « maximiser la création de valeur pour les actionnaires du groupe ».

Au cours de ces trois années, le groupe s'engage à redistribuer près de 16 milliards d'euros à ses actionnaires, contre deux milliards d'euros

au cours des cinq exercices précédents.

Son PDG, Guy Dollé, a promis qu'Arcelor n'achèterait que des entreprises « garantissant aux actionnaires un rendement des capitaux employés d'au moins 15 % » et que le pourcentage du bénéfice qui leur serait distribué sous forme de dividende passerait de 19 % en 2005 à 30 % en 2006, bénéfice qui pourrait atteindre 8,8 milliards d'euros d'ici 2008 si le

marché tient ses promesses. En tout cas, le PDG d'Arcelor s'affirme optimiste.

Pour réussir ce plan, le directeur des affaires financières d'Arcelor explique qu'il va falloir faire des économies et que « on va se serrer la ceinture ». Il ne précise pas qui est ce « on », mais soyons sûrs qu'il ne s'agit pas des actionnaires ni des hauts cadres dirigeants, puisque dans le même temps le groupe annonce « une rémunération de

sa direction plus conforme à la valeur créée pour ses actionnaires » !

Il n'est toutefois pas dit que l'immense majorité des 94 000 salariés du groupe, sans le travail desquels tous ces gens-là ne pourraient s'enrichir, accepte de subir sans réagir les bas salaires, les conditions de travail qui empirent et les menaces qui planent sur les emplois.

Lucienne PLAIN

• Borloo à La Courneuve (Seine-Saint-Denis)

Il a fumé la moquette !

La venue de Borloo à La Courneuve le lundi 27 janvier pour signer un apport de subventions publiques a montré l'écart entre la publicité dans les médias et la réalité que nous vivons tous les jours dans la ville.

Les médias ont relevé le chiffre des subventions, 81 millions, et les travaux d'aménagement qui ont eu lieu ces dernières années. Mais ils n'ont pas cité l'essentiel : 1 816 familles en attente de logement, pour une ville qui ne compte guère plus de 10 000 foyers, des cités très dégradées, parce qu'elles n'ont pas été entretenues, et, à côté, des immeubles anciens en encore plus mauvais état.

Comment en est-on arrivé là ? Les subventions ont tout au plus servi le centre commercial. Mais les immeubles sociaux, qui doivent remplacer la barre Renoir, détruite en 2000, tardent toujours. D'autre part, les propriétaires de terrains spéculent et refusent de vendre, sauf à des prix qui excluent le logement social. Par exemple, la friche Satan est restée vide pendant quinze ans, et elle va servir à des commerces et des logements privés.

Enfin, les rénovations et les constructions urgentes n'intéressent pas le privé. Par exemple les locataires de la Cité Rateau attendent depuis deux ans l'isolation promise de leur logement, et les habitants de la rue Verlaine, la réfection de leurs façades. Et puis l'entretien courant est fait en sous-traitance. Alors les charges augmentent partout, comme dans un immeuble de la rue de l'Union où les habitants ont dû subir 30 % d'augmentation des charges cette année, mais doivent monter à pied les onze étages depuis plus d'un mois.

À La Courneuve, beaucoup en ont assez des insultes de Sarkozy et des promesses non tenues de Borloo et participeront à la manifestation du samedi 11 mars, appelée à 14 heures place du Châtelet pour la région parisienne par la CNL et le DAL.

Correspondant LO

• Après Outreau

En avant vers de nouvelles erreurs judiciaires !

Lundi 21 février, à Saint-Georges-des-Gardes, dans la région angevine, une famille s'est soudain retrouvée entre les mains d'une police d'autant moins amène qu'elle recherchait le ou les ravisseurs supposés de la jeune Aurélie, enlevée la veille à Jallais (Maine-et-Loire).

Les parents, appréhendés avec violence, ont cru dans un premier temps être victimes de rôdeurs. Mais il s'agissait de policiers ! Le père a été emmené par les gendarmes, menottes aux poings devant les voisins, tandis que les policiers attendaient, avec sa femme, le retour de leurs trois fils pour le repas de midi. Le premier arrivé, ouvrier métallurgiste de 25 ans, se retrouva menotté, puis ce fut son frère, ouvrier de 20 ans. Le troisième, un électricien de 23 ans, a été arrêté à la sortie de l'usine. Son crime était de posséder une Peugeot 309 d'un modèle identique à celui utilisé par le ravisseur. En l'interpellant, les policiers lui ont cogné la tête sur le volant, tandis que dans les salles de rédaction locales, la nouvelle de l'arrestation des ravisseurs se transformait déjà en dépêches...

Le père et les trois fils furent ensuite cuisinés sans ménagement par des policiers bien décidés à les faire craquer. L'un d'entre eux a témoigné par la suite avoir été sur le point de le faire : « *Je me suis dit : quitte à être dans la merde, je vais dire que c'est moi et on aura la paix, ils lâcheront les autres.* » Pourtant, rien du détail des emplois du temps

des uns et des autres ne collait avec ce qui était su de l'enlèvement.

Enfin, Aurélie ayant été retrouvée, le père fut relâché le lundi soir, et les trois garçons le mardi matin. Le procureur a assumé les mauvais traitements, défendant l'action des policiers, en se retranchant derrière « *la nécessité de faire vite* ». Mais apparemment, on peut faire vite... et mal ! Et si l'action des policiers est de trouver un coupable à tout prix, on ne voit pas en quoi cela aide à retrouver la personne enlevée.

Seul le maire du village a fait preuve de compassion, éditant une affiche en faveur de la famille faussement mise en accusation, et concluant qu'un tel mauvais traitement « *peut arriver à chacun de nous !* » Il aurait pu ajouter qu'on a d'autant moins de chances d'être traité décemment par la police et la justice qu'on appartient aux classes les plus pauvres de cette société.

Un fait divers qui montre qu'affaire Outreau ou pas, commission d'enquête parlementaire ou pas, tout est en place pour de nouvelles erreurs judiciaires.

Jacques FONTENOY

Les Hauts-de-Seine, un département pas comme les autres

Dans le cadre du transfert de la gestion des routes nationales aux départements, l'entretien de toutes celles qui les traversent doit incomber aux Conseils généraux à partir de janvier 2007.

Mais dans les Hauts-de-Seine où, rappelons-le, Sarkozy est président du Conseil général, la nationale 13 reste-

rait à la charge de l'État, de même que le boulevard circulaire de La Défense qui ne dessert pourtant que ce département.

Et n'allez surtout pas penser qu'être ministre de l'Intérieur peut avoir aidé cet « élu local » à obtenir de telles dérogations pour « son » département !

• Dix ans après avoir fait licencier ses ouvriers dans le cadre d'une escroquerie

Un grand patron incarcéré... mais les ouvriers déboutés

Vendredi 24 février Michel Coencas, 52^e fortune de France, dirigeant de la Financière du Valois et ex-patron du Groupe Valfond, qui a totalisé jusqu'à 13 000 salariés, était écroué à l'audience de la 15^e chambre correctionnelle du tribunal de Nanterre, condamné à deux ans de prison, dont six mois avec sursis.

Ce jugement était la suite de la plainte déposée contre leur ancien patron par des ouvriers licenciés dans le cadre de cette escroquerie. Mais les 27 ouvriers, à l'origine de cette procédure, qui depuis plus de dix ans réclamaient justice, se voyaient déboutés par le même jugement de leur demande d'indemnisation, sans même que le tribunal donne d'arguments pour ce rejet... sur lequel la loi ne nous permet pas de donner notre avis ! Par ailleurs, pour les quatre cent millions de francs que Coencas a détournés, il n'est condamné qu'à deux cent mille euros d'amende et garde le reste, soit près de 61 millions d'euros.

Seule la ténacité des salariés a permis la mise à jour des relations entre ce grand patron, l'État, les hommes politiques et la justice.

Michel Coencas, protégé de la famille Peugeot, a pu construire sa fortune sous l'aile protectrice de grands groupes industriels qui lui ont rétrocédé pour rien des usines dont ils voulaient se débarrasser. Fort de ces protections et de celles qu'il a pu s'acheter, il a, en marge même de la loi, construit un empire industriel. Il était l'ami de Tapie avec qui il avait un avocat commun, un certain Jean-Louis Borloo... et était même président du club de football de Valenciennes au

moment de l'affaire OM-Valenciennes.

Première alerte en 1995 : Coencas est incarcéré, mais les poursuites sont stoppées par le ministre du Budget, un certain Nicolas Sarkozy. Se croyant donc intouchable, il fait déposer le bilan d'une de ses entreprises, Affinal, en l'ayant artificiellement chargée de dettes, à hauteur de 400 millions de francs, puis la fait racheter par un prête-nom, qui la lui rétrocèdera très vite pour rien, une fois allégée de ses dettes et de... 150 salariés de l'usine de Béthisy-Saint-Pierre, dans l'Oise, et de celle de Nommay, dans le Doubs, jetés à la rue aux frais de la collectivité.

Mais les salariés de Béthisy ne sont pas laissés faire et ont fait appel au Syndicat Démocratique Chausson de Creil pour dénoncer la manœuvre. L'enquête fit apparaître que toute une partie du tribunal de commerce était sous la coupe de Coencas. Les salariés imposèrent ensuite au repreneur un plan de reprise du personnel licencié, accord qui ne fut pas respecté quand Coencas reprit l'entreprise.

Les salariés portèrent plainte en 1997, à un moment où les affaires politico-financières défrayaient la chronique. Leur plainte aboutit à la confirmation de tout ce qu'ils avaient dénoncé.

La procédure de licenciement fut enfin annulée en 1999 par le tribunal de grande instance de Nanterre et, en 2002, le juge départiteur des prud'hommes ordonna le paiement des salaires depuis 1995. Mais la Cour d'appel infirma ce jugement. Quant à la Cour de cassation qui se prononça en 2005, non seulement elle ne cassa pas le jugement en appel mais elle interdit dorénavant à tous les salariés de contester les déci-

sions, mêmes illégales, prises dans le cadre d'un dépôt de bilan.

Entre temps, Coencas avait revendu, d'une façon plus que trouble, tout son patrimoine industriel, le Groupe Valfond, à l'Union des Banques Suisses, qui lui racheta 1,8 milliard de francs en cash la totalité de ses actions et procéda au dépeçage du groupe, dont des parties furent rétrocédées entre autres, à des hommes de paille de Coencas, licenciant les travailleurs par milliers. Alors que les poursuites pénales contre lui suivaient toujours leur cours, Michel Coencas s'était fait nommé depuis 2001 ministre plénipotentiaire de la Gambie auprès de l'Unesco, pour se protéger par l'immunité diplomatique.

En 2005, à la suite d'un changement au parquet de Nanterre et de la nomination d'un nouveau juge d'instruction, les poursuites contre la plupart des inculpés furent abandonnées ainsi qu'une bonne partie des charges contre Coencas lui-même. Du coup Coencas renonça à son immunité diplomatique... et vient ainsi d'être condamné alors que les salariés qui s'étaient portés partie civile ont été déboutés.

Les travailleurs, après plus de dix ans de rebondissements judiciaires, ont poursuivi leur action sans illusions sur l'attitude des autorités.

Certes, ils se doutent que leur ancien patron ne devrait pas rester bien longtemps en prison à la suite de son appel mais ils ne regrettent pas d'avoir mené jusqu'au bout leur action judiciaire. Elle aura au moins permis de mettre à jour le fonctionnement et la pourriture ordinaire de cette société, de son appareil d'État et de ses hommes politiques.

Correspondant LO

• Renault

L'ancien PDG a gagné 2 millions... en une journée

Eh oui ! Louis Schweitzer a exercé ses droits sur 40 000 stock-options. Un communiqué de l'Autorité des marchés financiers (AMF) indique que l'ancien PDG mais actuel pré-

sident du Conseil d'administration de Renault a levé, le 16 février dernier, 40 000 options pour un prix unitaire de 32,13 euros. Il les a revendues au cours de 81,60 euros,

soit 2,5 fois leur valeur initiale ! Résultat, Schweitzer a gagné 2 millions d'euros en une seule journée, le 16 février, soit le salaire annuel de 110 ouvriers.

• Chaffoteaux et Maury – Saint-Brieuc

La direction maintient les suppressions d'emplois

La direction de Chaffoteaux à Saint-Brieuc a lancé le 14 décembre dernier une procédure visant à supprimer 56 postes en 2006 et 2007 parmi le personnel dit de structure, c'est-à-dire des cadres, ingénieurs et techniciens, mais aussi des caristes ou du personnel de maintenance. Ce plan de restructuration, qui touche plus de 10 % de l'effectif actuel de l'entreprise, va peut-être déboucher sur des licenciements.

La première partie de la procédure est arrivée à son terme les 23 et 24 février. Bien que les syndicats aient voté contre le projet de la direction, celle-ci le maintient dans son intégralité et, dans les semaines qui viennent, va présenter son plan social.

Mais ce n'est pas d'un plan social dont les salariés ont besoin. Ce qu'ils revendiquent est de pouvoir conserver leur emploi, tous les emplois. Et du travail, il n'en manque pas.

niveau. Aussi, pour justifier son plan, la direction évoque la nécessité d'améliorer la compétitivité face à la concurrence, ce qui signifie surtout : pour mieux soigner les actionnaires.

L'ensemble du personnel a manifesté à plusieurs reprises son opposition à ce plan. De nombreux débrayages, suivis par la majorité du personnel, ont eu lieu depuis début décembre. Diverses actions ont été entreprises, comme celle qui a amené les secouristes et les



Manifestation le 18 janvier 2006 dans les rues de Saint-Brieuc.

Depuis le début de l'année, l'usine croule sous les commandes. Il y a actuellement près de 90 intérimaires (soit 30 % de l'effectif de production) et la direction a modifié récemment les horaires pour augmenter le nombre d'heures productives.

Pourtant elle s'accroche à son plan baptisé « Galiléo ». Ce plan, qui porte le nom d'une nouvelle génération de chaudières à gaz, doit se mettre en place en supprimant les ateliers de fabrication et transformer au cours des deux prochaines années l'usine de Saint-Brieuc en simples ateliers de montage. Considérant que ce projet nécessitera beaucoup moins de machines et sera basé sur des produits simplifiés, la direction justifie ainsi le fait de tailler aujourd'hui dans les effectifs de structure.

La direction ne peut pas parler de difficultés économiques car, depuis quatre ans que le groupe MTS est propriétaire de l'entreprise, les profits sont au rendez-vous. L'année 2004 s'est soldée par un bénéfice de 10 millions d'euros et celui de 2005 sera sans doute du même

pompier volontaires de l'usine à rendre leur carte pour protester contre les suppressions d'emplois annoncées parmi le personnel de l'infirmerie et des services généraux.

Face à cette action, la direction a annoncé qu'elle créait une « cellule de prévention des risques » comportant un poste d'infirmière et un agent des services généraux. Ce tour de passe-passe équivaut à revenir sur la suppression de ces deux postes, même si la direction ne le reconnaît pas officiellement. Cette action « payante » a démontré que les choses peuvent encore évoluer et qu'il fallait rester mobilisés.

C'est ce qui va être nécessaire dans les semaines qui viennent si nous voulons maintenir tous les emplois à Chaffoteaux, car tout le monde sait qu'après les suppressions d'emplois parmi le personnel actuellement visé, le projet de réorganisation générale de l'entreprise présente de nombreux risques pour tous les travailleurs de l'usine.

Correspondant LO

• Centres d'appels

Le CPE déjà en vue

Dans les centres d'appels, où les employés sont chargés de répondre au téléphone aux usagers pour le compte de différents sous-traitants, comme Orange, Wanadoo, Bouygues, SFR, Renault, Mercedes, TF1, Canal +, etc., les patrons commencent déjà à envisager largement l'utilisation des nouveaux contrats en CPE.

Ainsi à Téléperformance, numéro un des centres d'appels en France, le directeur des ressources humaines s'était même félicité, lors de la réunion du Comité d'entreprise de fin décembre 2005, donc avant même son annonce publique, de la mise en place de ce nouveau contrat. Il faut dire que, dans cette entreprise, le patron n'a pas attendu pour pouvoir licencier les employés sans donner de raison, ni pour les faire valser au fil de ses changements de localisation.

Car la politique de ces entreprises consiste à changer de lieu régulièrement, à déplacer les adresses des centres, au gré des dégrèvements de taxe professionnelle ou des subventions pour création d'entreprise des Conseils généraux ou

régionaux, afin d'en bénéficier au mieux.

C'est ainsi, pour la région parisienne, que la direction de Téléperformance a fermé le centre de Montparnasse en 2004, avec plus de 200 suppressions d'emplois, puis celui de Pantin (Seine-Saint-Denis), qui est devenu filiale. En 2005, c'était au tour du centre du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne). Cela s'est déjà traduit par plus de 150 licenciements en 2005. De 2002 à aujourd'hui, le nombre de CDI est tombé de 1 600 à moins de 800 sur l'Ile-de-France.

Il est maintenant question de fermer Montreuil (Seine-Saint-Denis) et de transférer le personnel à Saint-Quentin-en-Yvelines, à près de 50 km à l'ouest de Paris, alors que la

majorité du personnel habite dans l'est de Paris à cause des lieux de travail précédents, et pas forcément très près.

La « faute » qui entraîne le licenciement est donc toute trouvée : « refus de suivre son emploi » ! L'employeur peut ainsi se débarrasser des employés qui ont plus de cinq ans d'ancienneté en prenant des nouveaux, en contrat très précaire, payés moins cher, et sur qui il va pouvoir mettre la pression maximum, avec la menace constante, pendant deux ans, d'être licencié sans aucune raison. Et en plus il n'aura plus le risque de se voir condamner en justice pour fraude au plan social collectif, comme c'est arrivé à Téléperformance Ile-de-France, qui est aujourd'hui attaqué devant les tribunaux.

C'est là que le CPE est une aubaine pour les patrons !

Correspondant LO

• Hôpital Avicenne – Bobigny (Seine-Saint-Denis)

Grève pour les effectifs

À l'hôpital Avicenne de Bobigny, le mouvement de grève commencé le 6 février dans les équipes de nuit s'étoffe. À la Une des revendications, le manque d'effectifs, avec à la clé le surcroît de travail et de fatigue, le recours systématique aux heures supplémentaires et la quasi-impossibilité de poser ses jours de repos RTT.

En nuit, depuis le début du mouvement, tout le monde s'est de fait trouvé assigné par la direction, qui avoue ainsi que l'effectif est tellement restreint que personne ne peut manquer pour assurer le service minimum. Mais cela n'empêche pas les soignants de nuit (dont plus de 80 % se déclarent grévistes) de se réunir, de s'organiser pour faire de la propagande dans l'hôpital en direction des autres équipes, ou de contacter tous ceux qu'ils connaissent dans d'autres hôpitaux. Il y a en équipe de nuit dix postes

vacants. Et la vague proposition faite par la direction aux grévistes de trouver quelques intérimaires pour boucher provisoirement les trous ne les a pas satisfaits.

C'est à leur initiative, et avec l'appui du syndicat SUD, qu'une assemblée du personnel de jour a été convoquée le jeudi 23 février. Encore peu nombreuse, avec une quarantaine de participants, tant soignants qu'administratifs ou personnels techniques, elle a décidé d'appeler à la grève en jour à partir du lundi 27.

Les problèmes soulevés par le personnel de nuit sont généraux. Il y a sur l'hôpital plus de 74 postes vacants, d'après le calcul fait service par service par les cadres eux-mêmes. Il faudrait non seulement les pourvoir, mais augmenter le nombre des postes pour répondre aux besoins. Il s'ajoute que plus de 80 personnes sont en CDD (aides-soignants, agents hos-

pitaliers et administratifs essentiellement, sans compter un bon nombre de médecins contractuels) et une quinzaine de jeunes en « contrats aidés », contrats précaires et sous-payés (950 euros pour une secrétaire hospitalière).

C'est pourquoi les cinquante participants à l'assemblée du personnel de jour en lutte le mardi 28 (un nombre encore faible par rapport à l'effectif de l'hôpital, 1 800 personnes), tout en s'organisant pour développer le mouvement, préparer les piquets de grève du matin, le tour des services et le contact avec d'autres hôpitaux, se donnaient comme échéance la journée du 7 mars. Ils espéraient pouvoir entraîner très largement les travailleurs de l'hôpital à participer à cette journée contre le développement de la précarité.

Correspondant LO

• France Télécom

Des profits en hausse sur le dos du personnel

Le PDG de France Télécom, Didier Lombard, a présenté, le 14 février, les résultats de l'entreprise avec toute une mise en scène, tant en interne pour le personnel qu'en externe pour la presse économique.

Il avait de quoi pavoiser. Les profits atteignent 5,7 milliards d'euros (89 % de hausse). C'est la première fois qu'ils sont aussi élevés depuis l'ouverture à la concurrence.

La décroissance des profits dans le téléphone fixe (de 50 % en 2002 à 40 % en 2005) est compensée par la croissance des profits dans les autres domaines (téléphone mobile, internet).

La direction compte d'ailleurs investir dans la construction d'un réseau de fibre optique qui arriverait directement chez les particuliers, en prévision d'un accroissement des besoins en débit demandés par les nouveaux services offerts sur internet.

Elle est à l'affût de l'apparition des possibilités de mise rapide sur le marché de nouveaux produits. Pour cela, elle a mis en place un technocentre chargé d'étudier les évolutions du marché à la semaine.

Ces profits permettent la reprise prudente d'une politique d'acquisition d'entreprises à l'étranger. Après l'achat d'Amena, en Espagne, France Télécom envisage d'acheter Tunisie Télécom.

Le renouveau des profits doit également servir à continuer à rembourser la dette, mais aussi à augmenter la rémunération des actionnaires, que France Télécom veut choyer. D'ailleurs, comme pour le bilan de toutes les grandes entreprises, il fallait un volet d'annonces de suppressions d'emplois pour leur faire plaisir... Didier Lombard n'a pas été en reste. Il a annoncé 22 000 suppressions d'emplois en départs naturels (sans licenciements) pour 6 000 recrutements dans les métiers commerciaux et informatiques sur trois ans, jusqu'à fin 2008.

Mais comment le faire sans licenciements ? Le dispositif de Congé de fin de carrière (CFC) se termine fin

2006. Il permettait des départs à 55 ans avec un salaire de 70 % jusqu'à la retraite, et a été utilisé par 98 % du personnel concerné. Les syndicats revendiquent son renouvellement. Mais la direction ne proposerait, dans les négociations qui vont avoir lieu dans les mois qui viennent, que des temps partiels aménagés, moins avantageux que le précédent plan.

Toutes ces suppressions d'emplois pèsent sur les travailleurs, obligés de faire face à une augmentation de la charge de travail. Et ce n'est pas l'augmentation de la participation cette année (un mois de salaire en moyenne) qui peut compenser tout ce que nous supportons. On nous demande de nous adapter au sous-effectif et, en plus, de changer de métier, et cela avec le handicap, faute de recrutement, de ne plus être tout jeunes. Pour France Télécom, ceux qui ne supportent pas ces évolutions n'ont qu'à s'en aller...

Dans sa conférence de presse, Didier Lombard n'hésite pas à le dire en parlant des départs vers la fonction publique : « *Le nouveau France Télécom est une entreprise commerciale avec une réactivité forte, ceux qui partent vers la fonction publique peuvent penser que, dans un poste administratif, ils auront un bonheur quotidien plus grand que dans une entreprise industrielle* » !

Face à cette arrogance, les salariés de France Télécom ne restent pas sans réagir et ripostent face aux déclinaisons locales de toute cette stratégie. C'est le cas en ce moment notamment pour la remise en cause (dans le sens d'une aggravation) des règles de ceux qui travaillent en astreinte de nuit ou de week-end. Et puis un préavis de grève des syndicats était aussi déposé pour la journée du 7 mars. Car si la précarité existe déjà à France Télécom avec des contrats de temps partiel imposés, on voit bien l'utilisation que la direction pourrait faire de l'introduction du CPE.

Correspondant LO

• Intermittents du spectacle

Les césars sous protection policière

Samedi 25 février, la remise des césars du cinéma français a été retardée de près d'une heure. Les intermittents avaient choisi cette occasion pour interpeller le ministre de la Culture et surtout dénoncer la politique du Medef qui entend durcir encore les conditions d'indemnisation.

Plusieurs centaines de personnes s'étaient rassemblées, à l'appel de la CGT-Spectacle et

de l'assurance chômage. Pour eux, comme solution, il n'y a plus que le RMI. Cet accord accroît tellement la précarité que, par peur de ne pas faire les fameuses « 507 heures » qui ouvrent droit au chômage, beaucoup acceptent de travailler dans des conditions qu'ils auraient refusées il y a trois ou quatre ans : salaires en diminution de 50 à 60 %, tarifs en dessous des conventions collectives, heures supplémentaires

La cérémonie a alors pu se dérouler sans autre anicroche. Les marques de sympathie de la part des gens du cinéma ont été peu nombreuses, mais d'autant plus remarquées (Robert Guédiguian et Ariane Ascaride ont quitté la salle et les lauréats Jacques Audiard, Laurent Quaglio, Juliette Welfing ont dit un mot en faveur des intermittents). À l'adresse de tous ceux qui, dans le métier, préfèrent se voiler la face, Zabou Breitman a déclaré :

Il n'y a pas qu'à Paris... Le même jour que la remise des césars, le théâtre du Capitole à Toulouse, a été occupé par des intermittents.



de la Coordination des intermittents, devant le théâtre du Châtelet où devait avoir lieu la cérémonie des césars. La police était presque aussi nombreuse que nous : le théâtre était encerclé par plus de 200 gendarmes, il y avait 45 membres des renseignements généraux dans la salle et Canal+, qui retransmettait la cérémonie, avait embauché 150 vigiles. Mais cela n'a pas empêché une dizaine d'entre nous de rentrer et de monter sur scène pour expliquer que, depuis l'accord de 2003, ce sont 20 000 intermittents qui ont été exclus

ignorées... Pour travailler, il faudrait tout accepter et se taire. Et le patronat voudrait encore aggraver la situation ! L'offensive contre nous est évidemment la même que celle menée contre tous les travailleurs, notamment avec les contrats de plus en plus précaires comme les CPE et autres CNE.

Nos camarades ont finalement été évacués de force. Dehors, la tension était vive. Et quand nous avons tenté de forcer le passage, il y eut quelques échauffourées avec les gendarmes, qui ont lancé des gaz lacrymogènes.

« *Si l'on avait attendu le moment opportun pour protester, on serait encore sous la monarchie.* »

En tout cas, la colère monte chez les intermittents et la lutte commencée il y a trois ans n'est pas terminée. D'autres actions sont prévues, notamment une participation à la manifestation du 7 mars contre le CPE, et le lendemain, mercredi 8, une nouvelle manifestation jusqu'à Matignon... en attendant d'autres initiatives contre les monarques du Medef.

Correspondant LO

— Une nouvelle offensive du Medef —

Les intermittents du spectacle restent mobilisés pour dénoncer l'accord signé entre des syndicats minoritaires et le Medef concernant l'indemnisation de leurs périodes de chômage. Alors qu'auparavant, il leur fallait avoir travaillé 507 heures sur douze mois pour y avoir droit, cette période avait été ramenée à dix mois lors de l'accord signé l'été 2003. Environ 30 % des intermittents n'étaient du coup plus indemnisés. En même temps, la durée des indemnisations diminuait, passant de douze à huit mois. Le gouvernement appuyait cet accord, mettant en avant la nécessité de « sauver » la caisse-chômage des intermittents. Mais pas une seule fois, il n'a été demandé aux grosses sociétés de production, bénéficiaires de

ce système, de mettre la main à la poche et de prendre sur leurs bénéfices pour renflouer la caisse. Seuls les salariés devaient payer.

Plusieurs mois de manifestations, interventions sur les plateaux télévisés ou au cours de cérémonies comme les césars avaient amené le gouvernement à faire un peu machine arrière, en revenant à la situation antérieure pour la période de référence (507 heures sur douze mois) et en prenant en compte les congés maternité.

Maintenant, le Medef veut encore durcir les conditions d'attribution des allocations de chômage. Il propose que les 507 heures aient été travaillées sur dix mois (10,5 pour les artistes) et qu'il n'y ait plus que 22 jours d'indemnisés par mois,

au lieu de 30 ou 31. Il veut aussi baisser l'indemnité journalière, exclure les arrêts maladie du calcul des heures qui comptent pour pouvoir être indemnisés... alors que, déjà, la moitié des intermittents touchent moins que le smic. Une nouvelle négociation doit avoir lieu le 8 mars.

Les patrons estiment que les travailleurs touchent toujours trop d'argent, qu'ils soient en activité ou au chômage. Ils n'ont de cesse de s'attaquer à leur niveau de vie et d'étendre la précarité. Le patronat, soutenu par le gouvernement, s'en prend aux intermittents du spectacle comme à l'ensemble des travailleurs. La réponse doit être collective.

Marianne LAMIRAL

• La Poste – Paris 14

Une direction sanctionnée

Au Centre de distribution de La Poste du 14^e arrondissement de Paris, la direction, en menaçant un collègue proche de la retraite de trois mois de mise à pied pour la seule faute « *de ne pas donner une bonne image de La Poste* », pensait frapper facilement les esprits et rappeler à tous, jeunes ou vieux, contractuels ou fonctionnaires, que nul n'est à l'abri

pas abandonner leur collègue seul face à la direction. 170 facteurs ont signé une pétition pour demander l'annulation du conseil de discipline et, à plusieurs dizaines, par surprise de bon matin, l'ont portée dans les locaux de la direction. Ensuite, répondant à l'attente de nombreux facteurs, la CGT et SUD déposèrent un préavis de grève pour le jour du conseil de discipline. Une cinquantaine de facteurs débrayèrent. La majeure partie après s'être rassemblée devant le Centre accompagna le collègue jusqu'au conseil.

Surpris et agacés, les « juges » durent entendre non seulement les témoignages des facteurs qui travaillent chaque jour avec « l'accusé », mais également trois usagers de la rue Vercingétorix desservie par lui, qui apportaient une pétition d'habitants du quartier solidaires de leur facteur. Ces témoignages émouvants montraient qui donnait une « *bonne image* » de La Poste depuis plus de trente ans... et qui la déconsidérerait !

Enfin, le conseil dut en rabattre sur les exigences de la direction et ne sanctionner notre collègue que de deux semaines de mise à pied, dont une avec sursis, au lieu des trois mois demandés.

Bien sûr, c'est encore bien trop cher payé, et injustifié aux yeux des faits reprochés. Mais la solidarité exprimée par de nombreux collègues et des usagers a pesé, et la direction est tombée sur un os !



d'une lourde sanction et que le mieux est de marcher au pas.

Conscient de cette menace de nombreux facteurs du 14^e ont décidé de ne

Correspondant LO

• La Poste – Limoges

Les facteurs du Limousin en lutte

Lundi 27 février, près de 250 facteurs se sont retrouvés à la direction régionale de La Poste à Limoges pour exiger l'arrêt des réorganisations et des suppressions de postes qui vont avec.

Commencé il y a quatre semaines à Objat en Corrèze, à l'appel des organisations syndicales, le mouvement s'est étendu progressivement à d'autres bureaux du département, certains reprenant après un recul de leur direction, d'autres entrant alors en lutte. À partir du 27 février, après le dépôt d'un préavis régional par la CGT, FO, SUD et la CFTC, ils ont été rejoints par une partie des facteurs de Creuse et de Haute-Vienne.

Avec l'arrivée de nouveaux casiers qui faciliteraient le tri, une mécanisation du travail et la prévision d'une baisse du trafic « ordinaire », La Poste considère que le temps passé à trier et à préparer le travail à l'intérieur des bureaux est diminué. Du coup, les facteurs disposeraient selon elle de plus de temps pour les tournées, qu'elle rallonge !

Sur les tournées elles-mêmes, là aussi, elle reprend du temps avec l'argu-

ment que les boîtes à lettres normalisées sont facilement accessibles. Au final, c'est entre 20 et 30 minutes qu'elle veut récupérer chaque jour sur chaque facteur. Ce qui se traduira bien sûr par des suppressions de postes (au moins 10 % des effectifs). Par ailleurs, la direction de La Poste supprime des indemnités versées sur la distribution de la publicité pendant les tournées et reprend des jours de repos compensateurs accordés pour le dépassement permanent des 35 heures hebdomadaires.

Face à l'extension du mouvement, la direction a partiellement reculé sur ses anticipations de baisse du trafic, sur les indemnités. Ici ou là, des directions locales réduisent le nombre de tournées à supprimer, mais cela n'est pas significatif et ne concerne pas l'ensemble des facteurs.

C'est pourquoi, après le rassemblement et la manifestation à la Préfecture, la poursuite de la grève a été décidée.

Correspondant LO

• Février 1956

Le rapport « secret » de Khrouchtchev

Le 24 février 1956, alors que le 20^e congrès du Parti Communiste de l'Union soviétique (PCUS) s'achevait, son premier secrétaire, Nikita Khrouchtchev y lut, à huis clos, devant des délégués auxquels il fut interdit de prendre des notes, un « rapport sur le culte de la personnalité et ses conséquences ». Bien que ce rapport fût qualifié de « secret », son contenu ne tarda pas à filtrer.

Quand il fut mis sur la place publique en Occident car – en URSS il ne fut jamais publié – il fit l'effet d'une bombe, car il reconnaissait la véracité de faits que les partis staliniens avaient, pendant des décennies, présentés comme des calomnies anticommunistes. Il jeta le trouble chez nombre de militants, en particulier chez les intellectuels, et suscita aussi beaucoup d'illusions à gauche chez tous ceux qui voulurent y voir l'amorce d'une démocratisation profonde du régime.

En fait, le climat politique avait commencé à évoluer en URSS dès le lendemain de la mort de Staline, le 5 mars 1953.

Son pouvoir, Staline l'avait conquis, dans les années de reflux de la révolution, en s'appuyant sur la nouvelle couche de privilégiés qui s'était formée en URSS, administrateurs de l'État, de l'économie, du parti, cadres militaires, et avait usurpé le pouvoir de la classe ouvrière.

Mais la situation de cette couche dirigeante était fragile. Elle était menacée par un éventuel réveil politique de la classe ouvrière, perspective qu'incarnait les meilleurs éléments du parti bolchevique, défenseurs des idéaux communistes de la révolution d'Octobre. Mais aussi par un retour possible au pouvoir des anciennes classes possédantes, appuyées sur les armées des puissances impérialistes.

Dans cette situation difficile, où n'importe quel débat aurait pu permettre à la classe ouvrière de faire entendre sa voix, la bureaucratie avait besoin d'un arbitre suprême, tranchant tous les problèmes, et donc jouissant de tous les pouvoirs. La dictature personnelle de Staline fut le complément obligé de la dictature de la bureaucratie sur le pays. Et les purges qui frappèrent aussi la caste dominante, le prix que celle-ci dut payer au défenseur de ses privilèges.

Staline mort, aucun de ses lieutenants ne pouvait prétendre exercer d'emblée la totalité du pouvoir qui avait été le sien. Ils se mirent d'accord pour se débarrasser du prétendant au pouvoir suprême le plus dangereux, le chef de la police politique Béria, qui fut paraît-il exécuté en pleine réunion du Bureau politique, en juin 1953. Et ils se prononcèrent pour une « direction collégiale », ce qui était une condamnation implicite de la manière dont le défunt dictateur avait dirigé le pays.

Les membres de cette « direction collégiale » avaient été les plus infâmes agents de la dictature. Ils n'ignoraient bien sûr rien des crimes de Staline. Ils en avaient été les complices, et les bénéficiaires puisqu'ils lui devaient leur accession au faite de la pyramide du pouvoir. Khrouchtchev avait ainsi intégré le

Bureau politique en 1938, après deux ans de purges gigantesques, dont les procès de Moscou avaient été l'aspect le plus visible, qui avaient libéré d'innombrables places de cadres à tous les niveaux.

Mais comme tous les bureaucrates ils aspiraient sans doute à un régime où ils pourraient jouir tranquillement de leurs privilèges, sans avoir à craindre qu'on leur enlève en même temps que la vie. Car Staline n'avait pas épargné ses plus proches collaborateurs. Dans les semaines qui suivirent sa disparition, on libéra les proches de membres du Bureau politique (la femme de Molotov, deux des cinq fils de Mikoyan) que Staline avait envoyés en camp, pour s'assurer leur fidélité.

Mais la « direction collégiale » tant vantée en 1953 n'était pas viable. La bureaucratie avait besoin d'un arbitre.

Khrouchtchev ne figurait qu'au huitième rang de la direction, en mars 1953. Mais ses nouvelles fonctions de secrétaire général lui permirent, comme à son prédécesseur, d'évincer ses concurrents. Et quand il prononça son fameux rapport en 1956, il était déjà le numéro un du régime. C'était au contraire une manière d'affirmer sa puissance, en même temps que l'assurance donnée à ses pairs de ne pas recourir aux méthodes de Staline.

De fait si Molotov, Malenkov, et d'autres furent évincés de la direction du parti sous l'accusation d'avoir formé un groupe « anti-parti », aucun ne joua sa tête à cette occasion. Molotov fut nommé ambassadeur en République Populaire de Mongolie. Malenkov fut envoyé diriger une centrale électrique dans le Kazakhstan.

Khrouchtchev allait bénéficier lui aussi de ce changement de méthode au sein de la couche dirigeante, quand, accusé des difficultés politiques et économiques que traversait l'URSS, il fut simplement mis à la retraite par l'équipe Brejnev-Kossyguine qui l'écarta du pouvoir.

Mais que le rapport Khrouchtchev n'ait aucunement signifié la fin de la dictature de la bureaucratie, les faits en assénèrent la démonstration sanglante, quelques mois après qu'il eut été prononcé, quand les tanks soviétiques écrasèrent en octobre-novembre 1956 la révolte du peuple hongrois, et mirent fin à l'existence des conseils ouvriers qui étaient nés de celle-ci.

Pierre LAFFITTE

• Fusion Suez-GDF

Le patriotisme économique invoqué pour tromper les travailleurs

Pour empêcher le groupe italien Enel de mettre la main sur le groupe Suez, Dominique de Villepin a annoncé, à la hussarde, la fusion de ce dernier avec Gaz de France, décision motivée selon le Premier ministre par le « patriotisme économique ».

Selon le gouvernement, l'État en intervenant pour une fusion Suez-GDF aurait ainsi défendu les « intérêts vitaux du pays » et garanti « l'indépendance énergétique de la France », le groupe GDF-Suez étant appelé à devenir le deuxième géant européen de ce secteur. Les travailleurs français devraient donc se réjouir de l'initiative du gouvernement.

En réalité, le gouvernement a trouvé là une manière à peine déguisée de privatiser GDF au-delà des limites qu'il avait dû garantir, il y a moins de deux ans. La loi du 22 juillet 2004 précisait en effet que la part publique du capital de GDF ne devrait pas descendre sous les 70 %. Mais au terme de l'opération, la participation de l'État au capital de GDF devrait baisser en flèche.

En fait, l'État est intervenu également pour protéger Suez, autrement dit les actionnaires de Suez, des appétits du groupe d'électricité italien Enel. De son côté, le ministre des Finances italien, Giulio Tremonti, a fustigé l'initiative française : « La tendance des États européens à construire des barrières protectionnistes doit être stoppée. Nous avons encore du temps. Mais si on ne le fait pas, nous risquons un effet août 1914 », a-t-il déclaré.

Le journal italien *La Stampa* a fait écho à ces propos en dénonçant le « virus » qui roderait autour de l'Europe et dont la « victime la plus récente » serait Enel « dont la tentative d'entrer sur le marché français est restée bloquée (...) Pour le moment l'Europe tient avec la monnaie unique mais l'euro ne peut pas tout. Le risque de démolition de cette merveilleuse construction ne doit pas être sous-évalué. » Ces réactions s'expliquent bien entendu par le fait qu'elles émanent de défenseurs des intérêts... du groupe italien. Dans cette société capitaliste « mondialisée », chaque État défend les capitalistes qui lui sont proches. Car si le capital des grands groupes est rarement national à 100 % – les capitaux de Suez sont, pour une part, belges – chaque grand groupe



capitaliste a malgré tout une base nationale, un État, avec qui il a des relations privilégiées et qui peut lui venir en aide de toutes les façons possibles.

Le gouvernement français veut donner l'impression qu'il défend les intérêts des consommateurs et des salariés français alors que, comme tous les gouvernements, il défend les intérêts des grands groupes capitalistes, et que ceux-ci ne sont

de la France entre les mains des actionnaires belges ». Dans un communiqué du 26 février, le PCF déclare qu'il « défendra avec conviction les intérêts du pays et de la population qui impliquent, tout à la fois, le maintien de GDF dans la sphère publique et la défense de nos fleurons industriels, dont le groupe Suez, contre les OPA. ». Mais « notre fleuron industriel », Suez, est prêt à toutes les opéra-



Les acteurs de la pièce : de gauche à droite, Cirelli, actuel PDG de GDF, Thierry Breton, Villepin, et Mestrallet, actuel PDG de Suez et probable futur PDG de Suez-Gaz de France, le grand gagnant.

prêts à aucun sacrifice au nom du « patriotisme » dont le Premier ministre nous rebat les oreilles.

Les confédérations syndicales, tout comme le Parti Communiste, dénoncent à juste titre les conséquences néfastes possibles de la fusion, suppressions d'emplois et dégradation des activités de service public de GDF. Mais ils ont tort de reprendre des arguments qui sortent de cette propagande gouvernementale. Ainsi, Olivier Barrault, administrateur CGT de Gaz de France, dénonce le scandale de la fusion en avançant comme argument le fait qu'elle mette « la sécurité des approvisionnements énergétiques

tions, toutes les spéculations, et à vendre les travailleurs avec ses entreprises, pour peu qu'il y trouve avantage. Pourquoi les travailleurs devraient-ils faire en quoi que ce soit confiance aux gens qui le dirigent ?

Dans le cas de la fusion de Suez-GDF, comme dans celle d'Arcelor menacé par « l'indien » Mittal, ou dans celle de Danone menacé par Pepsi, le « patriotisme économique » invoqué par les Villepin et autres n'est qu'une fable destinée à berner le bon peuple. Les patrons, eux, en parlent toujours mais ne raisonnent qu'en fonction de leurs profits.

Aline RETESSE

Des sociétés publiques au « tout financier »

La fusion annoncée de Suez avec Gaz de France n'est qu'une de ces nombreuses recompositions (rachats, OPA, etc.) des nouveaux trusts privés de l'électricité et du gaz. Nouveaux parce qu'ils sont tous, ou peu s'en faut, apparus à la fin du siècle précédent.

Cela s'est fait avec le mouvement de dérégulation et de privatisation des compagnies européennes de l'électricité et du gaz qui étaient auparavant le plus souvent nationales ou sous contrôle des collectivités locales. La dérégulation a introduit la concurrence entre sociétés européennes, qu'elles soient publiques ou privées, dans chacun des marchés nationaux, français, allemand, italien, etc. La privatisation, totale ou partielle, s'est faite en même temps ou dans la foulée.

Ces deux mouvements, dérégulation et privatisation, avaient pour objectif déclaré par les autorités européennes et nationales, de faire baisser les tarifs de l'énergie. C'était un gros mensonge, car c'est exactement l'inverse qui s'est produit. Le prix du gaz indexé sur le pétrole s'est envolé. Et pas seulement celui du gaz d'importation de Russie, de

tant excédentaire. Mais au lieu que ce soit EDF qui fasse pression à la baisse sur ses concurrents, c'est l'inverse qui s'est produit : EDF s'est alignée sur les prix européens. Et il n'y a rien à dire : cela fait partie du « libéralisme » tant vanté !

Le secteur de l'énergie est devenu une mine d'or. Jamais, par exemple, les bénéfices de Gaz de France ou d'EDF n'ont été aussi importants. Et ce n'est probablement qu'un début, car la hausse des prix n'est pas près de s'arrêter.

Du coup, le monopole capitaliste fonctionne à plein régime. Dès avant sa privatisation EDF a racheté à tout va des compagnies fraîchement privatisées à l'étranger, notamment en Europe. Mais pendant le même temps Suez-Lyonnaise des Eaux a fait l'acquisition d'Electrabel (électricité de Belgique, avec des centrales nucléaires) puis a obtenu pour presque rien les centrales hydrauliques de la Compagnie nationale du Rhône jusque-là liées à EDF. La société espagnole Endesa s'est emparée de la SNET qui possède des centrales hydrauliques en France. Et voilà maintenant que le géant allemand E.ON veut s'emparer d'Endesa, après avoir absorbé Ruhr-Gaz.

Ce ne sont que quelques épisodes de la longue saga des gros requins avalant les plus petits de façon à ce qu'il ne reste plus en Europe qu'une demi-douzaine de groupes. Et avec cette poignée de monopoles, plus que jamais les ententes sur les tarifs seront faciles à réaliser, et plus que jamais les usagers seront facilement tondu.

Au temps des compagnies nationales, le service public était déjà en grande partie illusoire car le système fonctionnait avant tout au profit du patronat. Mais maintenant, c'est ouvertement la logique financière qui prime. Il s'agit de constituer de gros groupes afin de faire de gros bénéfices. Et d'ores et déjà, des voix se font entendre pour signaler qu'on n'investit pas assez dans les centrales électriques nouvelles, ce qui risque de provoquer d'ici quelques années des pénuries et, par conséquent, des hausses vertigineuses de prix.

André VICTOR